CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 17 novembre 2025

Openbare vergadering van lundi 17 november 2025

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h05 sous la présidence de M. Alain Courtois, Président.
De openbare vergadering wordt geopend om 17u05 onder voorzitterschap van dhr. Alain Courtois, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigden : Mme Lewalle et M. Wauters, échevin.

Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025
Notulen van de zitting van 13 oktober 2025

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 13/10/2025 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.
Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 13/10/2025 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 181 et 193 repris au

supplément à cet ordre du jour, daté du 13/11/2025.
Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 181 en 193 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 13/11/2025.

Vote sur l'urgence
Stemming over de dringendheid

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 176 à 180, 182 à 192 et 194 à 201 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 13/11/2025.
Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 176 tot 180, 182 tot 192 en 194 tot 201 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 13/11/2025.

L'urgence est admise à l'unanimité.
De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications
Mededelingen
Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle
Mededeling van beslissingen van de toezichthoudende overheid

M. le Président.- J'informe les membres du Conseil communal de la lettre ministérielle du 04/11/2025 approuvant les comptes 2024 adoptés par le Conseil communal en sa séance du 23/06/2025.
Ik stel de leden van de Gemeenteraad in kennis van de Ministeriële brief van 04/11/2025 houdende de goedkeuring van de rekeningen 2025 van de Stad aangenomen door de Gemeenteraad in zitting van 23/06/2025.

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :
Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzage te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen:

- Le Foyer Laekenois scrl, au 31/12/2024 ;
- Lakense Haard cvba, op 31/12/2024 ;
- Laeken découverte asbl, au 31/12/2024 ;
- Op ontdekking in Laken vzw, op 31/12/2024 ;
- Filter Café Filtré Atelier asbl, au 31/12/2024 ;
- "Filter Café Filtré Atelier" vzw, op 31/12/2024 ; (?)
- Brussels Art Square asbl, au 31/12/2024 ;
- Brussels Art Square vzw, op 31/12/2024 ;
- Ride Your Future asbl, au 31/12/2024 ;
- Ride Your Future vzw, op 31/12/2024 ;
- Jeunesse à Bruxelles asbl, au 31/12/2024 ;
- "Jeunesse à Bruxelles" vzw, op 31/12/2024 ;
- Les Amis des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles asbl, au 31/12/2024 ;
- "Les Amis des Bibliothèques de la Ville de Bruxelles" vzw, op 31/12/2024.
- Art et marges musée asbl, au 31/12/2023 et 31/12/2024 ;
- "Art et marges musée" vzw, op 31/12/2023 en 31/12/2024 ;
- Animacy asbl, au 31/12/2024 ;
- Animacy vzw, op 31/12/2024 ;
- SKINFAMA asbl, au 31/12/2024 ;

- SKINFAMA vzw, op 31/12/2024 ; (?)
- Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles asbl, au 31/12/2023 ;
- "Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles" vzw, op 31/12/2023 ;
- Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles asbl, au 31/12/2024 ;
- "Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles" vzw, op 31/12/2024 ;
- Théâtre Les Coeurs de Bois asbl, au 31/12/2023 ;
- "Théâtre Les Coeurs de Bois" vzw, op 31/12/2023 ;
- Théâtre Les Coeurs de Bois asbl, au 31/12/2024 ;
- "Théâtre Les Coeurs de Bois" vzw, op 31/12/2024 ;
- Tapis de Fleurs de Bruxelles asbl communale, au 31/12/2024 ;
- "Tapis de Fleurs de Bruxelles" gemeentelijke vzw, op 31/12/2024 ;
- Sablon Quartier des Arts et du Commerce asbl, au 31/12/2024 ;
- "Sablon Quartier des Arts et du Commerce" vzw, op 31/12/2024 ;
- Université Libre de Bruxelles établissement d'enseignement et de recherche, au 31/12/2024 ;
- "Université Libre de Bruxelles" onderwijs en onderzoeksinstelling, op 31/12/2024 ;
- Bal National asbl, au 31/12/2023 ;
- "Bal National" vzw, op 31/12/2023 ; (?)
- Bal National asbl, au 31/12/2024 ;
- "Bal National" vzw, op 31/12/2024 ; (?)
- Picol, Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken, au 31/12/2024 ;
- "Picol, Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken", op 31/12/2024 ;
- Bapa BXL asbl, au 31/12/2024 ;
- Bapa BXL vzw, op 31/12/2024.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Questions orales
Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.
De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

À la demande des services, le point 17 à l'ordre du jour est retiré et remplacé par le point 176.
Op vraag van de diensten wordt het agendapunt 17 geschrapt en vervangen door punt 176.

Dossiers de M. le Bourgmestre
Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 1 - Punt 1

Tutelle sur le Mont-de-Piété
Budget 2026

M. Coomans de Brachène.- En tant que président du conseil d'administration du Mont-de-Piété, je demanderai évidemment de m'abstenir pour les raisons que vous comprendrez.

Point 2 - Punt 2

Tutelle sur le Mont-de-Piété
Modification budgétaire n° 2/2025

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur le budget et la modification budgétaire.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Point 20 - Punt 20

M. Hellings.- Une question d'éclaircissement. Il s'agit d'une avance de trésorerie au CHU (?) Brugmann, mais il me semblait que nous avions déjà voté ça lors du Conseil précédent.
Donc quel est le changement ?

Et puis ça concerne une période qui est déjà passée, donc je pense que Brugmann a déjà remboursé.
Donc pourquoi est-ce que ce point repasse ?

M. le Bourgmestre.- C'est un nouveau point. Ils ont besoin d'une nouvelle avance.

M. Hellings.- Et donc, c'est un nouveau besoin et nous voterons ce (?) besoin ?

M. le Bourgmestre.- Oui. Ils ont bien remboursé le premier.
On pourrait dire pourquoi ils ont remboursé…
(...)

Oui, les deux. Les deux, oui, mais l'autre, le précédent, a aussi été remboursé.

M. Hellings.- Et vous comptez revenir avec un point de prêt à court terme lors du prochain Conseil ?

M. le Bourgmestre.- Honnêtement, c'est possible, mais on est en train d'en parler avec eux.

On a tous les mois des réunions de trésorerie avec les hôpitaux, le CPAS et la Ville. Ça dépend un peu…
Tous les mois, on regarde avec eux qui a besoin de quoi.

Dossiers de Mme l'échevine Frelinx
Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Points 43, 44 et 48 - Punten 43, 44 en 48

M. Hellings.- Bonjour, madame Frelinx. Par rapport aux points 43, 44 et 48 (il s'agit de subsides récurrents à des clubs sportifs), j'aurais voulu savoir si vous aviez maintenu la grille d'octroi des subsides qui avait été façonnée avec les services pour, par exemple, mieux supporter les clubs avec beaucoup de femmes, avec des personnes porteuses de handicap.
Enfin, bref : une clé positive, une grille d'octroi des subsides – qui avait été

façonnée par les services à ma demande à l'époque, mais est-ce que vous avez maintenu ce système propice à la pratique du sport féminin et des personnes porteuses de handicap ?

Mme Frelinx, échevine.- Bonjour, monsieur Hellings. Merci beaucoup.
La grille des critères n'a pas été changée.

M. Hellings.- Excellente non-décision !

M. le Président.- Question simple, réponse simple.

Point 45 - Punt 45

M. Hellings.- Il s'agit d'un prêt à l'ASBL Bains de Bruxelles – de 500.000 €, si ma mémoire est bonne.
Il s'agit d'un prêt sans intérêts octroyé par la Ville de Bruxelles à son ASBL qui gère les trois piscines communales.

Et ce prêt va servir à quoi ? À payer des salaires : des sauveteurs, sauveteuses, nettoyeurs, nettoyeuses ?
Ou est-ce que c'est un prêt pour des travaux qui seraient pris en charge par l'ASBL ?
Voilà.

Mme Frelinx, échevine.- C'est une avance en trésorerie. Donc, ce sera pour assurer le fonctionnement.

Sauf erreur de ma part, vous aviez déjà recouru à ce mécanisme les années précédentes, donc c'est la même chose.

M. Hellings.- Pas pour 500.000 € *(rire)*. Non, il s'agit...

Mme Frelinx, échevine.- On me dit que si.

M. Hellings.- Donc, il s'agit... Vous avez diminué, au budget 2025, le montant de la dotation aux Bains de Bruxelles : de mémoire, de 400.000 €.

Il s'agirait pour le moins de pouvoir procéder, comme M. le Bourgmestre y a procédé pour le Centre culturel congolais, de prévoir un budget complémentaire en subsides et non pas sous forme de prêt, puisqu'il avait été prévu une somme valable pour le budget 2024 (1,7 million d'euros, de mémoire) et vous avez diminué le montant de ce subside.

Il s'agirait de pouvoir remettre, au budget 2026, le montant correspondant : 1,7 million.

Mme Frelinx, échevine.- C'est ce qu'on a prévu pour 2026.

M. Hellings.- Très bien.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche
Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l’échevine Maes

Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l’échevine Buggenhout

Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l’échevin Wauters

Dossiers van dhr. schepen Wauters

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l’échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l’échevin Ben Abdelmoumen

Dossiers van dhr. schepen Ben Abdelmoumen

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l’échevin Ceulemans

Dossiers van dhr. schepen Ceulemans

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions
Moties

Proposition de motion introduite par Ecolo-Groen, PTB-PVDA et Team Fouad Ahidar-BXL+ pour une ville hospitalière, responsable et accueillante

Mme Jellab.- Merci, monsieur le Président. Sous l'impulsion du groupe Ecolo-Groen, nous avons déposé une proposition de motion qui a été signée, évidemment, par le PTB et par la Team Fouad Ahidar.

Cette motion concerne un avant-projet de loi approuvé par le Conseil des ministres le 18 juillet dernier qui donne la possibilité, pour les services de police et l'Office des étrangers, d'entrer dans un domicile pour y interpeller d'éventuelles personnes en séjour illégal en Belgique.
Cette idée avait déjà été présentée en 2017-2018 par le gouvernement Michel sous l'impulsion de Theo Francken qui était à l'époque en charge de l'asile et de la migration. Et cette mesure avait ému la société entière : la société civile et le monde juridique. Sous leur pression, le gouvernement avait finalement fait marche arrière.

C'est vrai qu'à l'époque, il y avait encore des désaccords au sein des libéraux francophones.
Aujourd'hui, ils sont entièrement alignés avec la N-VA sur ce sujet-là.

Ce projet porté par le gouvernement De Wever s'inscrit dans la volonté claire d'un durcissement de la politique migratoire et va bien au-delà de ce qui est raisonnable pour une politique migratoire digne de ce nom.
Cette mesure, ce projet, détourne le rôle du juge d'instruction, d'abord, qui agit normalement dans le cadre d'enquêtes pénales. Ici, on leur demande d'exécuter une procédure administrative.

C'est aussi un projet qui ne prévoit ni recours, ni sanction, ni réparation en cas d'abus. Une menace grave pour nos libertés et pour le droit au respect de la vie privée et familiale, l'inviolabilité du domicile, garanti pourtant par notre Constitution.
C'est rajouter encore plus de discrimination envers les migrants, criminaliser davantage les personnes en situation irrégulière, tout en intimidant aussi celles et ceux qui les accueillent chez eux.

La visite domiciliaire est une ingérence grave et elle peut être aussi traumatisante pour tous les occupants du logement et en particulier les enfants – dont on ne parle jamais…
Imaginez des arrestations à 5h du matin, un nombre important de policiers chez vous, des menottes et, surtout, pas le temps de faire ses bagages ni de dire adieu !

Et j'imagine que, comme moi, vous voyez régulièrement ces images qui nous viennent des États-Unis où la police arrête avec force les migrants, de façon violente, inhumaine et dégradante !

Mais nous, on ne veut pas de ça chez nous : on ne veut pas qu'on touche à l'état de droit démocratique et nous voulons agir pour protéger les individus contre l'arbitraire !

Alors, chers amis, chers collègues, nous appelons ici tous les partis de ce Conseil communal, qui défendent les valeurs démocratiques d'humanité et de solidarité, à s'opposer clairement à ce projet de loi.
Merci.

(Applaudissements.)

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Le PTB avait déjà soutenu dans le passé les motions précédentes de communes hospitalières, parce que c'est un principe important : le principe de la solidarité, la lutte anti-guerre et le soutien aux classes travailleuses – parce que les sans-papiers, en premier lieu en Belgique, c'est très souvent des classes travailleuses.

Entre-temps, le contexte international comme national est en train de changer. On est en train de vivre, d'un côté, des coupes budgétaires, des crises économiques et des crises financières, budgétaires, et aussi dans le portefeuille des gens.
Et ça se ressent quand même aussi au niveau du discours et des décisions que le gouvernement « Arizona » est en train de prendre vis-à-vis des plus faibles dans la société, c'est-à-dire les sans-papiers, les réfugiés - ceux qui ont le plus dur.

Et donc je cite, par exemple : une menace d'interdiction d'associations, le retrait de subsides d'associations, la pression sur le droit de manifester, mais aussi le non-respect des droits internationaux des réfugiés – le fait est que la Belgique a été condamnée pas des dizaines, pas des centaines, mais des milliers de fois

pour le non-respect des conventions internationales de protection des réfugiés. Et donc, les demandes du gouvernement Arizona visant justement à faire une répression plus accrue doivent nous interpeller, doivent aussi vous interpeller et donc j'espère – je le (?) demande une première fois –, que cette majorité ou une partie de cette majorité va soutenir la demande.

Ce qu'il faut aussi souligner dans la motion ou dans la défense de la motion, c'est qu'on doit quand même prendre du temps, chacune et chacun, pour réfléchir à pourquoi les personnes sans-papiers sont ici, en Belgique.
C'est parce que le même gouvernement est en train de soutenir des guerres, en train de soutenir Israël, par un manque de mesures contre le génocide, ce qui fait que les réfugiés sont bien obligés de fuir. De fuir la guerre et de venir jusqu'ici.

En règle générale, la plupart du temps, les gens qui sont ici ne le sont pas par choix, mais par obligation ou par tentative de survie !
Et donc, autre chose, c'est que la réalité des sans-papiers, ce n'est pas ce qu'on voit souvent dans les médias, hein ? Des dealers de drogues : ce seraient eux qui sont responsables des drogues et des violences, ce seraient eux les responsables terroristes.

D'ailleurs, ce sont des problématiques bien présentes à Bruxelles, mais pour lesquelles il y a déjà des lois : on n'a aucunement besoin de nouvelles lois, de visites domiciliaires, pour lutter contre les drogues et les autres problèmes. La loi belge existe déjà, mais par contre, il manque des gens pour l'exécuter.
Donc ici, les propositions de l'Arizona ne sont pas là pour résoudre les problème de drogues ou de violences, c'est plutôt un discours qu'ils mènent, un discours facile qui est de dire que les problèmes, ce n'est pas nous.
Les problèmes, ce ne sont pas les guerres, les problèmes ne sont pas économiques, mais les problèmes, ce sont eux : ce sont les autres.

Et donc, dans ce cadre-là, on veut quand même soutenir le point que tous ceux… Les sans-papiers, on en connaît tous, qui en fait travaillent très souvent à Bruxelles : ce sont eux qui construisent, qui nettoient. Ce sont eux qui cuisinent, qui s'occupent de nos enfants, très souvent. Et nous soutenons qu'il ne faut pas les pourchasser et les poursuivre encore plus, mais qu'il faut plutôt les protéger plus.
Et donc, c'est un choix de société : est-ce qu'on va dans le sens de la répression et de la division, ou est-ce qu'on va dans le sens de la solidarité et de l'aide ? Et c'est pour cette raison qu'on a co-signé avec le PTB cette motion qui demande au gouvernement Arizona – qui exige ! – de ne pas procéder à cette loi de visites domiciliaires.
Voilà, je vous remercie.

Discussion conjointe

Mevrouw Maes, schepen.- Ik spreek hier uit naam van mijn eigen partij, Vooruit. Vooruit wil werk maken van een beter en gematigd terugkeerbeleid om te vermijden dat mensen in de illegaliteit terechtkomen.
Dat moet in de eerste plaats absoluut focussen op vrijwillige terugkeer, goede ondersteuning en begeleiding zodat een waardige menselijke terugkeer mogelijk is.

Daarom hebben we in de vorige regering, die van Vivaldi, een aanklampend terugkeerbeleid uitgewerkt. Dit geldt voor het overgrote merendeel van alle mensen die moeten terugkeren. Maar in het huidige regeerakkoord is afgesproken om verder te gaan voor die mensen die een gevaar vormen voor de openbare orde of de nationale veiligheid wegens feiten van extremisme, radicalisering of terrorisme, of die veroordeeld zijn voor ernstige misdrijven.

Als zij manifest weigeren om mee te werken aan hun terugkeer, moet een gedwongen terugkeer mogelijk zijn met inbegrip van een visitatierecht door de politie.
Ook dan moet er voldaan worden aan verschillende voorwaarden.

Eén, het mag enkel gaan om mensen die een gevaar vormen voor de openbare orde of de nationale veiligheid. Er moet een voorafgaande machtiging door de onderzoeksrechter zijn.

Andere personen in onwettig verblijf die worden aangetroffen, kunnen niet bestuurlijk worden aangehouden. Het kan enkel in aanwezigheid van een officier van de gerechtelijke politie.
Er moet aangetoond zijn dat terugkeer op een andere manier niet mogelijk is. Er moet aangetoond zijn dat er geen andere, minder ingrijpende maatregel doeltreffend kan worden toegepast.

De woonstbetreding mag niet ’s nachts doorgaan. De onderzoeksrechter moet bij de proportionaliteitstoets rekening houden met eventuele aanwezige minderjarigen.

Omdat die modaliteiten voor Vooruit essentieel zijn, omdat we niet kunnen instemmen met woonstbetredingen die niet aan deze voorwaarden voldoen, en omdat de definitieve wettekst nog niet is afgeklopt, zal ik me bij deze stemming ook onthouden.

Mme Bonnier.- Chers collègues, nous voici à nouveau confrontés à une motion qui se drape dans les grands principes pour mieux dissimuler un refus politique, un refus de la réalité et, on va le dire : un refus de l’autorité de l’État de droit.

Cette motion s’oppose aux visites domiciliaires prévues par le gouvernement fédéral, soit. Mais soyons clairs, ce dont nous parlons vraiment, nous parlons d’un outil encadré strictement balisé par le juge d’instruction qui vise des personnes en séjour illégal représentant un danger avéré pour la sécurité nationale ou l’ordre public.

Dès lors, arrêtons l’hypocrisie. La motion qui nous est soumise aujourd’hui fait comme si nous parlions de rafles généralisées, de descentes arbitraires dans tous les foyers.
Et c’est faux : c’est une caricature qui insulte l’intelligence et qui, surtout, nie la réalité.

Cette mesure est une mesure de dernier recours. Elle intervient après l’épuisement de tous les recours légaux, après que la personne ait refusé volontairement et délibérément de respecter un ordre de quitter le territoire définitif.
Avant cela, l’intéressé a toujours eu la possibilité de partir volontairement.

Dès lors, j’ai quelques questions pour vous :

Première question : Pourquoi refuser aux forces de l’ordre et aux magistrats un outil qu’ils réclament depuis des années pour faire leur travail ?
Pourquoi accepter que des ordres de justice ne soient pas exécutés ?

Parce que c’est bien de cela qu’il s’agit : des décisions définitives prises par des juges et que certains individus choisissent d’ignorer en toute impunité.

Deuxième question pour vous : Pourquoi l’inviolabilité du domicile serait-elle absolue pour certains cas, mais relative pour d’autres ?

La Constitution prévoit des exceptions strictement encadrées. Aujourd'hui, des visites domiciliaires sont autorisées dans le cadre de l'inspection sociale, de l'inspection du travail, dans la lutte contre la faute fiscale également, mais personne ne s'en offusque.

Nous parlons ici de profils liés à l'extrémisme, au radicalisme, au terrorisme ou à des infractions graves. Refuser d'agir dans de tels cas, c'est en réalité affaiblir notre sécurité collective.

Troisième question pour vous : Qui protégeons-nous exactement en rejetant cette mesure ?
Certainement pas les familles les plus vulnérables, puisque celles-ci ne sont pas visées.

Nous protégeons des individus qui, sciemment, ont choisi de défier l'état de droit, défier l'État belge et ses décisions de justice, des individus qui représentent une menace.

Parce qu'il faut le dire, cette motion est avant tout symbolique ; elle n'a en aucun cas un effet juridique contraignant. La politique migratoire, la sécurité nationale relèvent exclusivement du niveau fédéral, et vous le savez.
La Ville de Bruxelles ne peut ni interdire ni modifier l'application de la loi fédérale. Ce texte n'est qu'un signal politique, un signal qui malheureusement brouille la hiérarchie institutionnelle et envoie un message ambigu à nos concitoyens et à nos forces de l'ordre.

Alors oui, parlons de dignité humaine, parlons de droits fondamentaux, mais parlons aussi de sécurité collective. Parlons de la responsabilité que nous avons de protéger nos concitoyens.

Parlons de l'état de droit, qui exige que les décisions de justice soient respectées et exécutées. Parce que sans cela, il n'y a pas d'état de droit, il n'y a que du désordre.

La motion prétend que la loi offre déjà aux forces de sécurité tout le loisir d'intervenir.
Et c'est faux : si c'était vrai, les services de police et les autorités judiciaires ne réclameraient pas cet outil depuis des années.

Et contrairement à ce qu'affirme la motion, il ne s'agit pas d'une procédure arbitraire : chaque visite domiciliaire doit être autorisée par un juge d'instruction.

Cette intervention judiciaire garantit le respect des droits de la défense et empêche tout abus. C'est un équilibre : un équilibre entre le respect de la Constitution et la protection de la société.
Alors, chers collègues, cette motion refuse de doter nos services de sécurité des outils nécessaires pour assurer l'exécution effective de la loi.

Pour toutes ces raisons, le groupe MR votera contre cette motion.
Merci.

Mme Lalieux.- Merci, monsieur le Président. Comme inscrit dans la motion qui nous est soumise aujourd'hui, le Conseil communal s'était déjà prononcé le 5 février 2018 dans une motion « ville hospitalière » pour refuser les visites domiciliaires sans contrôle judiciaire et sans que des personnes aient commis des faits infractionnels.
Aujourd'hui, un nouveau projet de loi est sur la table du gouvernement Arizona, en première lecture – nous ne connaissons pas, effectivement, ce qui va sortir de

la seconde lecture, mais nous savons que l'avis du Conseil d'État est extrêmement négatif.

Vous savez que notre groupe est évidemment attaché aux libertés individuelles, aux droits fondamentaux de chacun qui réside sur ce territoire – quel que soit son statut administratif !
Les règles et les lois doivent s'imposer à tous de la même manière, nous sommes évidemment tous des êtres humains.

C'est pourquoi nous savons que notre groupe, au niveau fédéral, combat – et a combattu, déjà en 2018 – le projet de loi qui était (qui n'a pas, d'ailleurs, « passé la rampe » du gouvernement)… qui avait été inscrit par rapport au gouvernement « suédois ».

Aujourd'hui, nous allons nous prononcer pour cette motion, en espérant effectivement que le gouvernement fédéral « reverra sa copie » pour garantir les libertés fondamentales et les droits fondamentaux pour l'ensemble des citoyens qui résident en Belgique.
Je vous remercie.

M. Maimouni.- Bonjour à tous. Avant toute chose, nous tenons à signaler que la TFA (Team Fouad Ahidar-BXL+) a co-signé ce projet proposé par Ecolo, de la même manière que nous l'avons déposé dans les communes de Jette et de Molenbeek-Saint-Jean : c'était surtout pour dénoncer le positionnement du gouvernement Arizona qui, une fois de plus, se positionne plus à droite qu'à droite…

Et j'entends Mme Bonnier qui nous parle d'exécution de décisions de justice. Mais si c'était le cas, madame Bonnier, c'est tout simplement une visite

domiciliaire munie d'un mandat par un juge, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, parce que ce sont des personnes qui ne sont pas systématiquement condamnées.

Je tiens à signaler, de manière factuelle, que nous avons des problèmes avec certains migrants – sans généraliser – autour de la gare du Midi, mais qui sont régulièrement interceptés par notre police locale et systématiquement « mis dehors » après quelques heures.
Je pense qu'il faudrait d'abord s'occuper de ces migrants-là qui, eux, posent un problème sur notre territoire, un problème en Belgique, car ils commettent des infractions pénales.

Et… s'acharner sur des personnes qui fuient très régulièrement des pays qui sont en guerre et qui viennent chercher un avenir meilleur, c'est de l'abus
– c'est de l'abus sur des personnes vulnérables.
Et, une fois de plus, ces éléments de langage de l'Arizona ne sont à mes yeux là (?) que pour flatter la droite, et je dirais même l'extrême-droite !

Et c'est une position que la TFA ne peut pas accepter, et c'est pour cette raison-là, au nom de la dignité humaine, que nous demandons que la Ville de Bruxelles fasse preuve de tout son poids pour empêcher que de telles dérives se passent notre territoire.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer la proposition de motion.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adopée, par 29 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

(Applaudissements soutenus.)

Mme Jellab.- Monsieur le Président, juste un petit mot, si vous permettez ? Merci.

Je voulais d'abord saluer ce Conseil communal, en tout cas celles et ceux qui ont qui ont soutenu cette motion.

Je pense que nous ne serons jamais suffisamment nombreux que pour défendre l'état de droit et la dignité humaine – je vous le dis et j'ai la « chair de poule » ! Plus que jamais, je pense que nous devons être unis par rapport à ce qui se passe, par rapport au délitement de notre état de droit, des libertés de chacun et de chacune !

Pourquoi j'ai la chair de poule ? Parce que je pense aussi à mes parents qui étaient des migrants, et nous sommes nombreux ici, dans ce Conseil communal (comme le rappelle souvent M. le Bourgmestre), à avoir des « origines ».
Nous sommes tous nés quelque part avec des origines différentes et des parents qui nous ont parlé de l'exil – qui n'est pas facile !

Et donc merci à tous ceux qui ont soutenu la motion (?). Je pense que c'est un beau moment.
Merci.

(Applaudissements.)

Questions orales, questions d'actualité et interpellations
Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

M. Bauwens.- Monsieur le Président, si on commence la section des questions, j'ai d'abord une question sur… les questions.
Le PTB – mais je crois que nous n'étions pas les seuls –, nous avions envoyé une question concernant le projet « drones-in-a-box » : c'est le projet de la police qui utilise les drones pour survoler la Ville de Bruxelles, qu'on a voté ici en avril ou en mars, je ne sais plus très bien, en tout cas il n'y a pas longtemps. Vous l'avez approuvé et nous, on avait déjà eu des réticences à ce moment-là.

On en a discuté récemment au conseil de police, où je trouve qu'on n'a pas eu la réponse à nos questions.
Et justement, au conseil de police, on posait la question sur les rapports de l'instance de contrôle, on demandait le bilan.

Je vais m'exprimer gentiment : on a été « mené en bateau ». On nous a dit : « On va vous envoyer ce rapport, on l'a quelque part. » – je pense que je ne suis pas loin, mot pour mot, de ce qui a été répondu. Pour, le lendemain, lire dans la presse tout à fait autre chose.
Le fait qu'on nous ait refusé (et donc, si j'ai très bien compris, à Ecolo aussi) une question, je maintiens le droit de la poser dans le sens ou justement, on a voté le projet ici, au Conseil communal, on a dû s'exprimer là-dessus, on a parlé sur le bilan, et vous avez dit : « Monsieur Bauwens, ne vous inquiétez pas, il y a une commission de contrôle qui vérifie tout ça. »

Et après, au conseil de police, on pose des questions sur lesquelles on n'a pas les réponses – que vous aviez déjà – et maintenant, on interdit d'en débattre ici.
Et donc, je vois très bien que c'est compliqué pour vous pour mener le débat

ouvertement, mais…

M. le Bourgmestre.- Je l'ai fait dans toute la presse, hein ? *(Rire.)* C'était assez ouvert.

M. Bauwens.- Dans toute la presse, ce n'est pas l'opposition qui peut poser les questions. Dans toute la presse, c'est vous qui menez le bateau…

M. le Président.- Continuez, monsieur Bauwens. Allez au bout de votre intervention.

M. Bauwens.- Eh bien, le bout de ma réflexion, c'est que depuis cette majorité, on n'a jamais eu autant de questions refusées que maintenant, et de motions, pour toutes sortes de raisons.
Et je commence vraiment à m'inquiéter sur le débat ouvert que vous voulez et ne voulez pas mener. Et du fait que vous inventiez des règles, parce qu'il n'y a aucune règle – aucune ! – qui nous empêche de mener un débat ici et aussi au conseil de police. Il n'y en a aucune.
D'ailleurs, on en a toujours débattu ici : est-ce qu'on le met ici, est-ce qu'on le met là-bas ?

Maintenant, de façon très opaque – j'ai même essayé de recontacter la Commune, je n'ai pas eu la réponse. On m'a même interdit de…
(…)

Oui, je sais bien, mais donc je développe mon point, parce que… Eh bien oui, monsieur le Bourgmestre, c'est un point de démocratie.
Parce que, pour finir, il y a autre chose : c'est que dans beaucoup de débats, on vous entend dire : « Oui, mais ne vous inquiétez surtout pas, messieurs-dames

de l'opposition, parce qu'on est en train de réécrire le règlement d'ordre intérieur. »

Moi, j'ai toujours eu une règle : c'est que tout ce qui se fait sans moi n'est pas toujours en ma faveur. Et donc, l'opposition n'est nullement associée à cette réécriture du règlement d'ordre intérieur (ROI).
Dans la législature précédente, on a lancé un processus qui a été un peu noyé par la majorité et qui n'a rien donné. Et maintenant, on apprend que le règlement de la Commune – dans laquelle nous, on siège aussi – est en train d'être réécrit sans impliquer l'opposition. *(Rire.)*
Je regarde Ecolo, mais je ne crois pas non plus qu'ils siègent dans une commission de réécriture du ROI.

Oui… donc, j'ai un petit problème, c'est que je m'inquiète très fort sur nos droits d'opposition de poser des questions, d'obtenir des réponses et d'être inclus, justement, dans la réécriture du règlement, du procédé démocratique de cette Ville.

Voilà. Donc ce sont deux questions, mais moi, je voudrais bien une réponse sur les deux.

M. le Président.- Oui. Moi, alors, je vais d'abord répondre à la deuxième et le Bourgmestre va certainement répondre à la première.
Sur la deuxième…

M. Bauwens.- Je trouve d'ailleurs cela un peu étonnant que ce soit le Président qui réponde ?! Vraiment…

M. le Président.- Non, je réponds sur la problématique du règlement d'ordre

intérieur.

M. Bauwens.- Oui, mais même… Vous distribuez la parole, pas non plus le contenu des questions.
Mais allez-y, hein ?

M. le Président.- Ah non ! Non, j'ai le droit de répondre.

M. Mampaka.- C'est le droit prorogatif du président !

(Colloques.)

M. le Président.- J'ai le droit de répondre, parce qu'on travaille sur ce règlement d'ordre intérieur.
Seulement, la tutelle est intervenue parce qu'il y a un certain nombre de règlements d'ordre intérieur de communes qui ont été annulés. Et donc nous sommes en train de réécrire ce texte et vous…

Moi, je n'ai pas encore vu la nouvelle version, je ne sais rien pour l'instant, mais je vous garantis que vous serez associés à la réécriture du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de la Ville de Bruxelles. Ça, je vous le garantis, point !

M. Maimouni.- Excusez-moi, monsieur le Président, j'aimerais juste rebondir sur l'interpellation de mon collègue, M. Bauwens, et ajouter, effectivement, que la TFA est préoccupée par de graves manquements de transparence et de démocratie.

Comme l'a dit M. Bauwens, très régulièrement, des questions sont refusées, ou j'ai appris, de manière ubuesque, que pour brandir un drapeau sur l'hôtel de Ville et sur le bâtiment Brucity, ce n'était plus une compétence communale. C'est la réponse la plus ubuesque que nous avons eue !

Et surtout, je tenais à signaler que ces deux dernières années, le nombre de Conseils communaux a diminué de plus de 20 % – la démographie est de plus en plus importante ; je n'ai pas l'impression que le Collège, lui, a diminué – sous prétexte que les agendas des vacances scolaires ont perturbé la situation.

Mais jusqu'à preuve du contraire, nous ne sommes pas étudiants, nous ne sommes pas enseignants, nous ne sommes pas assujettis à ces congés scolaires et je ne vois pas pourquoi nous avons passé un mois sans Conseil communal alors que vous avez eu des réunions en Collège tous les jeudis et que, sur certains faits d'actualité qui demandent une réaction et un contrôle de l'opposition immédiat, eh bien vous « laissez passer de l'eau sous les ponts », vous « mettez le problème sous le tapis ».
Et quand on doit aborder le sujet un ou deux mois plus tard, c'est hors contexte et le citoyen ne comprend pas et nous interpelle en disant : « Mais pourquoi vous n'avez pas évoqué ce sujet-là ou cet autre sujet-là ? »

Et il est plus qu'important que nous… Nous allons bientôt dépasser le cap des 200.000 habitants et il est important qu'on maintienne le nombre de Conseils communaux et non qu'on se cache derrière de faux arguments : les vacances scolaires, ce n'est pas une excuse pour qu'il n'y ait plus de Conseil communal ! Merci.

M. le Président.- Merci, monsieur Maimouni. On prend acte de votre remarque.

M. le Bourgmestre.- Juste pour le dire… mais il me semblait qu'on l'avait dit, quand même, au conseil de police – on pourra y revenir après –, le 16 décembre, il y a un conseil de police et un des points, ce sera tout le rapport sur l'utilisation des drones.
Donc, on l'a mis au conseil de police – ce qui nous semble un peu logique, puisque c'est l'utilisation par le corps de police –, le rapport de l'Organe de contrôle de l'information policière (COC) qui répond à la zone de police.

Ça paraît logique de le mettre au conseil de police. Donc le 16 décembre, voilà – comme ça, tout le monde le sait, tout le monde connaît la date.
J'ai encore eu une réunion ce matin avec mon collègue d'Ixelles et les autorités… l'état-major de la police.
On répondra bien à l'ensemble des questions.

Vous dites… Alors, vous avez raison, monsieur Bauwens, quand je réponds dans la presse, ce n'est pas une question de l'opposition, mais enfin la presse était quand même très assertive par rapport à ça. Je pense qu'on a expliqué.
Ce projet n'est pas secret, il est passé ici pour une autorisation sur le territoire, sur une période test.

Vous savez que cette période test est finie, donc il n'y a plus de drones qui circulent.
Par contre, il y aura un débat : nous souhaitons en acquérir, je ne m'en suis pas caché par rapport à ça – en respectant évidemment toutes les règles qui doivent s'appliquer à la prise d'image, je l'ai expliqué.

Et donc, le 16 décembre, ça me paraît logique que ce soit le conseil de police qui soit saisi.
Si ça n'est pas suffisamment complet, eh bien je répondrai au Conseil

communal s'il devait y avoir des ajouts – je n'ai pas de problème à l'aborder ici. Mais il faut, c'est vrai, choisir où on répond et ça me paraît assez logique que ce soit là-bas.

Mme Maouane.- Merci, cher Président. Merci, monsieur le Bourgmestre, pour ces éléments.

Alors, moi, je ne suis pas une « vieille de la vieille » de ce Conseil communal, mais je m'étonne quand même de votre réponse.

Je pense que ce n'est absolument pas incompatible qu'il y ait le débat – et c'est nécessaire qu'il le soit – en conseil de police, mais je pense que c'est très, très important qu'il ait lieu également dans notre instance qui est le Conseil communal, qui valide également des décisions qui sont prises au niveau communal et au niveau de la police.
Ça ne m'empêchera pas non plus d'interroger le ministère de l'intérieur, même s'il ne siégera pas, lui, au conseil de police.

Donc je pense que c'est important, en termes de transparence démocratique, d'avoir le débat ici, et qu'il y ait un débat plus fouillé, plus fourni, plus technique en conseil de police.
Et donc moi, je m'étonne de la réponse et j'insisterai pour qu'on puisse avoir le débat ici également.
Merci.

M. Maimouni.- Mais moi, ce qui m'étonne d'abord, monsieur le Bourgmestre, c'est que quand vous avez présenté la chose, vous l'avez présentée avec la posture telle que nous avons tous compris que tout avait été validé en amont, ce qui n'est visiblement pas le cas, car l'organe de contrôle de l'information

policière a dit exactement l'inverse.
Donc pourquoi n'avez-vous pas attendu d'avoir d'abord cette réponse de la COC afin de nous la proposer pour qu'on puisse la voter en notre âme et conscience – puisque vous nous avez proposé une motion qui a été tronquée ?

Et de plus, je comprends que ce point soit évoqué au conseil de police, mais il s'agit aussi de vous rappeler que le conseil de police n'est pas public et ce sont des informations qui se doivent d'être transparentes et connues de tous, notamment de nos citoyens.
Donc pourquoi, monsieur le Bourgmestre, n'avez-vous pas attendu d'avoir le rapport du COC (?) ?

À moins que vous étiez pressé par le temps ou pour une raison ou une autre que nous ignorons, pourquoi n'avez-vous pas attendu d'avoir tous les éléments en votre possession afin de commencer cette période de test ?

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, vous dites que vous êtes tout à fait ouvert au débat et puis vous donnez des réponses à des questions que je ne peux pas poser ici.
C'est quand même très problématique !
(...)

Oui, parce que vous donnez… De nouveau : « On ne va pas prolonger maintenant… » Et donc on m'interdit à moi (et à Ecolo) de poser des questions et, quand même, dans votre réponse, vous faites un mini-communiqué de presse.

Ça, c'est une chose. Et puis surtout, vous dites que vous êtes ouvert au débat, mais vous le refusez et vous nous faites attendre un mois et demi avant de

revenir au conseil de police.
Et dans le conseil de police précédent, vous nous avez menés en bateau, monsieur le Bourgmestre ! Vous n'avez pas tout dit : quand on a demandé où est le rapport de l'organe de contrôle, vous avez dit : « Ah oui, je l'ai quelque part, on va vous l'envoyer. » tandis que vous l'aviez déjà depuis dix jours, plus ou moins.

Vous l'aviez lu, j'en suis certain. Vous saviez ce qu'il y avait dans ce rapport et que ce rapport disait que le projet est illégal. Et quand on vous a interrogé là-dessus *(rire)*, vous dites : « Oui, oui, je l'ai laissé quelque part dans un tiroir. » Donc, on a été mené en bateau et donc c'est très logique qu'on veuille revenir ici au Conseil pour dire : « Okay, ayons le débat et ici et là-bas, et aussi à d'autres niveaux, hein ?

Mais venir dire ici : « je suis ouvert au débat » et nous le refuser, je veux quand même le préciser, c'est dire tout et son contraire !
Merci.

Question de Mme BONNIER concernant l'entretien des terrains de la Régie foncière

Mme Bonnier.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, je suis régulièrement interpellée par des riverains concernant l'état d'entretien de plusieurs terrains appartenant à la Régie foncière de la Ville de Bruxelles, tels que ceux de l'avenue des Pagodes, des rues du Pâturage, de Verdun ou encore Warandeveld.
Ces plaintes sont souvent liées à une végétation débordante, à l'absence de tonte ou d'élagage qui nuisent à la qualité de vie du quartier et entretiennent la confusion sur la compétence entre les « espaces verts, la Régie foncière ou

encore les services de propreté de la Ville de Bruxelles.

Ce matin encore, je recevais un e-mail pour une demande d'intervention pour éliminer de la végétation sur un trottoir qui longe un terrain de la Régie foncière à la rue du Camp, à Haren. Il y est constaté que l'entretien de ces terrains n'est pas assuré par le service des espaces verts, ni les services de propreté, mais bien, normalement, par la Régie foncière alors que les riverains, eux, ne savent pas vers qui se tourner.
La Régie foncière pourrait pourtant, en tant que propriétaire gestionnaire, recourir à des entreprises privées pour assurer l'entretien de ces parcelles.
Mes questions sont donc les suivantes, madame l'échevine :

Quelles modalités existent actuellement pour l'entretien de ces parcelles de la Régie foncière et quelle est la fréquence des interventions ?

La Régie foncière prévoit-elle de lancer un marché public pour l'entretien de ces espaces, pour répondre aux plaintes récurrentes des riverains ?
Je vous remercie pour votre réponse.

Mme Houba, échevine.- Madame la conseillère, merci pour votre question.
Donc, la Régie foncière entretient les terrains faisant partie de ses propriétés et qui sont libres d'occupation, donc par le biais de son adjudicataire annuel espaces verts : la société Krinkels.

La nécessité et la fréquence d'entretien d'un terrain dépendent de nombreux facteurs tels que la végétation présente, l'exposition, les conditions climatiques, le dépôt d'encombrants, les incivilités, etc.
Les fréquences d'entretien sont donc à ce jour principalement déterminées sur la base de contrôles visuels sur place et des différentes plaintes reçues.

Les terrains qui font l'objet de plaintes récurrentes sont, selon les cas, clôturés, traités de façon plus approfondie et/ou intégrés dans l'inventaire du prochain marché public pour un entretien systématique semestriel (?).
N'hésitez pas à me faire remonter ces éventuels soucis pour que je puisse les examiner avec les services.
Merci.

Mme Bonnier.- Je vous remercie pour votre réponse et je vous ai envoyé un petit e-mail ce matin encore.

Question de M. COULIBALY concernant la suppression du financement fédéral pour le plan grand froid

M. Coulibaly.- Oui, merci, monsieur le Président. Merci, chers collègues présents ici dans cette assemblée.
Merci surtout pour les questions qui ont été évoquées ici concernant le refus des questions, que mes collègues ont souligné.

J'avoue que la dernière fois, ma question devait être posée pendant le Conseil précédent, mais j'ai été étonné d'apprendre qu'elle a été refusée.
Je n'arrivais pas à me l'expliquer.

Comme on le dit, mieux vaut tard que jamais : voilà qu'aujourd'hui, j'ai l'opportunité de revenir sur cette question. La question est relative à la suppression du financement de 65.000 € du gouvernement fédéral (Arizona) qui décide, pour des raisons que nous ignorons tous, de suspendre cette enveloppe budgétaire qui était accordée à la préparation du plan grand froid.
Alors, sachant bien qu'aujourd'hui, la question des « sans-abris » revient toujours dans cet hémicycle, on se demande comment est-ce que le niveau

fédéral a pu décider de mettre fin à cette enveloppe, sachant bien que leur nombre ne fait que s'agrandir – ils risquent d'être encore plus en nombre avec l'arrivée des allocataires sociaux annoncés au CPAS, avec les différentes mesures que l'Arizona prend par rapport aux demandeurs d'asile, qui vont encore venir gonfler ce nombre.

Nous nous inquiétons, en tant que professionnels du secteur, justement parce que le grand froid, avec les 65.000 €, ce sont au moins des centaines de places qui devaient être créées.
Alors on ne comprend pas comment, en ces moments où on en a le plus besoin, le gouvernement fédéral décide de suspendre ou d'arrêter cette enveloppe budgétaire.

Qu'est-ce qui ne va pas ? Est-ce que le gouvernement fédéral est aussi tombé en crise ?

Est-ce que le gouvernement fédéral voudrait amener les entités fédérées que sont les Régions à prendre plus de responsabilités ?
Telles sont les différentes questions qu'on se pose.

Pour cela, le PTB voudrait vous poser trois questions :

Au niveau communal, comment est-ce que vous préparez le plan grand froid ?
Et quelles sont les conséquences prévisibles ou imprévisibles de cette coupe budgétaire orchestrée par le gouvernement fédéral ?

Ensuite, quelles sont les conséquences ici, pour le budget de la Ville ?
Parce qu'on est tous d'accord, ici : parmi les 10.000 sans-abris qui avaient été dénombrés l'année passée, une grande partie séjourne sur notre territoire, c'est-

à-dire au niveau de la Ville de Bruxelles.
Alors qu'elles peuvent être les conséquences budgétaires par rapport à cette coupe budgétaire qui a été faite par le gouvernement fédéral ?

Et enfin, on se demande si la somme qui a été coupée – les 65.000 € qui ont été coupés par le gouvernement fédéral –, comment pensez-vous trouver la différence pour permettre que le plan grand froid de 2025 puisse se passer dans de bonnes conditions ?
Je vous remercie.

M. Weytsman, président du CPAS.- Merci, monsieur le Président. Monsieur Coulibaly, j'étais prêt à vous répondre la semaine dernière et je serai évidemment toujours prêt à le faire.

Je vous assure qu'avec 65.000 €, contrairement à ce que vous avez dit, on ne crée pas des centaines de places.
Avec 65.000 €, nous finançons deux mi-temps qui avaient la mission de diriger, effectivement, les personnes sans-abri vers les services du CPAS.

Donc c'étaient déjà des missions du CPAS et c'est pour ça que j'ai dit d'emblée que malgré ces 65.000 € – qui relèvent de la Région, puisque c'était la communication du gouvernement fédéral : ce sont des compétences usurpées qui relèvent de la Région –, malgré ça, évidemment, le CPAS le fera et continuera cette mission.
Mais il ne fait pas que ça, évidemment ! Il fait beaucoup d'autres choses qui ne sont pas financées, puisque vous imaginez bien que le plan grand froid de la Ville de Bruxelles, ce n'est pas 65.000 € !
Nous avons aussi un service d'antennes sociales qui est évidemment ouvert pour les personnes sans-abri, nous avons la cellule « aide médicale d'urgence »

(AMU) pour une grande partie des personnes qui sont sans-papiers, nous avons le service « logement » qui aide et qui accompagne déjà ces personnes-là. Nous avons tout le service de *back-office*, qui est en charge, notamment, de la prise en charge des soins de santé et de la régularisation de la sécurité sociale, nous avons le service d'accompagnement social des assuétudes, sans rentrer dans les détails, on sait qu'il y a une corrélation, parfois, entre sans-abrisme et assuétudes – et nous avons le service de médiation de dette qui vient également en aide.

Donc, voilà le plan hiver (le plan « grand froid ») n'est pas remis en cause par rapport à ce subside, mais par contre, j'ai envoyé, comme je l'avais dit, une lettre à M. Maron – on a eu l'occasion d'échanger via la presse – pour lui demander s'il pouvait reprendre à sa charge ces 65.000 €. J'ai eu un accusé de réception, mais je n'ai toujours pas eu de réponse.

Peut-être, pour englober cette question également, de ces 65 000 €, et que vous compreniez l'ensemble des subsides que nous avons perdus en 2025. Nous avons perdu en 2025, suite à une décision du niveau fédéral (de la N-VA, de la ministre de tutelles en particulier), 461.000 €.
Nous avons perdu aussi, suite à la décision du ministre Vooruit, 719.000 €, pour tout ce qui est bien-être psychologique. Nous avons perdu également, suite aux décisions de la COCOM et de la COCOF, 1,119 millions d'euros. Ces décisions de ne pas financer les CPAS en 2025 ont été prises en grande partie par M. Maron. C'est une catastrophe.

1,1196 million d'euros décidé par M. Maron, est ventilé, d'une part 991.600 € : la suppression du financement structurel des CPAS, et 63.000 € de la Commission communautaire française (Cocof) : suppression des activités

parascolaires pédagogiques.
Nous avons vu supprimer également 150.000 € : c'est une compétence de M. Clerfayt, pour le soutien à l'embauche des jeunes en première expérience.

Donc voilà, c'est un total qui, évidemment, est beaucoup plus important que les 65.000 € dont vous parliez.
Je vous remercie.

M. Coulibaly.- Merci, monsieur le Président. Mon collègue semble minimiser l'impact ou l'importance de ces 65.000 €, mais j'aimerais quand même ici vous demander, ou du moins lui demander quel était le contexte, parce que les majorités précédentes qui ont décidé de la mise en place de ces fonds, certainement, avaient jugé bon de le faire. Et pourquoi *(inaudible)* étaient les conditions ?
Qu'est-ce qui a changé entre-temps ? Est-ce à dire que maintenant, les CPAS ont plus de moyens qui leur permettent de s'autofinancer et de faire face à toutes les dépenses du grand froid ? Ou bien c'est parce que l'échelon fédéral, à partir de maintenant, rencontre aussi des difficultés qui l'amènent à se désengager au profit des CPAS ?

Mais à dire que – peut-être que j'ai mal compris –, mais faire croire que les 65.000 €, c'est insignifiant et qu'il y a eu d'autres pertes qui ont été faites… Bon, les autres pertes dont il parle, nous ne sommes pas au courant ; ce que nous avons trouvé dans la presse, c'est ça : les 65.000 €. Et nous demandons – je suppose que M. le Bourgmestre va réagir là-dessus –, nous demandons quels peuvent être les conséquences pour le budget de notre commune.

Parce que, n'oubliez pas qu'au niveau de notre commune, la plus grande partie

des sans-abri habite notre commune, à 1000 Bruxelles.
À cela, j'ajoute la question du secteur « sans-abri » : c'est un secteur très important qui est déjà en difficulté.
Je ne sais pas si vous l'avez appris dans la presse. Le Samusocial, où je travaille, a déjà dit que d'ici le mois de janvier, si rien n'est fait, il peut y avoir des problèmes budgétaires pour pouvoir faire face aux différents salaires.

Et dire que maintenant, il y a des possibilités de dégager des fonds et que ces fonds ne sont pas donnés, et qu'on veut veut me faire croire que ces fonds, on peut s'en passer… Oui : ça, on peut s'en passer, je voudrais juste savoir, en lieu et place, qu'est-ce qui peut être fait pour, peut-être, mettre plus les travailleurs que nous sommes en confiance et puis aussi, les bénéficiaires qui sont à notre charge, pouvoir les sécuriser au mieux.
Le plus important, pour nous, c'est ça.
Je vous remercie.

Vraag van mevr. STOOPS betreffende de voorziene maatregelen dit jaar voor een veilig, diervriendelijk vuurwerk en tegen eigen vuurwerk

Mevrouw Stoops.- De buurtbewoners van de Heizel kwamen te weten dat ook dit jaar de vzw van de Stad Brussel opnieuw vuurwerk aan het Atomium zal organiseren. Het zou 18 minuten gaan duren.
Wat we nog niet weten – wat ik graag samen met hen te horen krijg – is op welke manier dit georganiseerd zal worden en welke veiligheidsmaatregelen er genomen worden.

Deze waren vorig jaar ruimschoots onvoldoende. Het volledige Heizelplateau

was geblokkeerd door stilstaande auto's, inzittenden stapten uit en keken vol verwondering naar het vuurwerk naast hun auto.
Dus als een MUG of andere diensten dringend ter plaatse moesten komen, waren ze eraan voor de moeite.

Ook was er om en bij het Atomium veel wild vuurwerk, waarop de politie volgens vele getuigen niet reageerde. Ze keken ernaar en gaven zelfs geen waarschuwingen, aldus die getuigen. Er waren brandjes in verschillende straatjes van de Triangelwijk, onder andere de boekenkast van de vzw Parvis 58 brandde op.
Ondertussen hebben ze een prachtig nieuw boekenkastje gefinancierd, het zou jammer zijn als dat binnen 2 maanden opnieuw in vlammen opgaat.

In andere wijken van Brussel was het wild vuurwerk niet enkel op Oudjaar, maar ook de weken voordien overal aanwezig. Dat is gevaarlijk voor de mensen zelf en geeft daarenboven heel veel stress aan vele huis- en ook stadsdieren.
Om feest en vuurwerk samen te laten gaan, zijn vele steden overgegaan naar vuurwerk dat ontworpen is om de impact op dier en milieu te minimaliseren. Dat gaat van geluidsarme vuurwerkshows tot beperkingen in de lengte, de soort en het gebruik en de hoeveelheid.

Mijn vragen aan u: wat heeft de Stad geleerd qua veiligheidsmaatregelen van vorig jaar en wat voorziet de Stad dit jaar om het in betere banen te leiden?
Zal er in Brussel rekening gehouden worden met onze vele huisdieren en met de dieren in de Stad? Wat werd hiervoor onderzocht?

Hoe zal men het voor de Brusselaars veilig houden en het gewestelijk verbod op het afsteken van eigen vuurwerk dit jaar in Brussel Stad wel handhaven?
Welke afspraken werden reeds met ons politiekorps gemaakt?

En als laatste vraag: hoeveel kost dat vuurwerk aan Brussel Stad, zonder de inzet van de veiligheidsdiensten en het personeel niet te vergeten?
Dank u wel.

Mevrouw Houba, schepen.- Mevrouw Stoops, de vzw Brussels Major Events die door de Stad Brussel werd aangesteld, staat in voor de coördinatie van het vuurwerk van Oudjaar van de Stad Brussel.

Uw bekommernissen inzake veiligheid, mobiliteit, dierenwelzijn en milieu-impact worden volledig gehoord.
We willen u dan ook geruststellen en de versterkte maatregelen van dit jaar toelichten, onder meer naar aanleiding van incidenten die eerder werden vastgesteld.

Wat veiligheid betreft, en met het oog op voortdurende verbetering, hebben we onze inspanningen verder opgevoerd om wild vuurwerk in de buurt van het evenement tegen te gaan. De afvuurzone rond Bruparck wordt volledig afgesloten voor het publiek, zodra de laatste filmvoorstelling is afgelopen, om elke onbevoegde toegang te voorkomen.
Daarnaast werkt de Stad nauw samen met de politie om de gewestelijke verbodsbepalingen op privé-vuurwerk te handhaven. Er wordt een proactieve waakzaamheid ingesteld, ook in de weken die aan de avond voorafgaan om illegaal afvuren te vermijden.

Met betrekking tot de brandpreventie o.a. naar aanleiding van de incidenten van vorig jaar, staan onze diensten permanent in contact met de brandweer om een aangepaste dekking te garanderen en de perimeter zo goed mogelijk te beveiligen.

De mobiliteit rond de Heizelvlakte is eveneens een prioriteit. De omliggende straten worden vanaf het einde van de dag afgesloten voor het verkeer om opstoppingen te voorkomen en om vrije toegangswegen voor de hulpdiensten te behouden.
De stad, de politie, de brandweer en Brussels Major Events werken nauw samen, voor, tijdens en na het evenement.

Daarnaast worden maatregelen genomen om alternatieven voor het gebruik van de privé-wagen te stimuleren, onder meer via het gebruik van parking C, de promotie van openbaar vervoer, een duidelijk gemarkeerde Kiss&Ride-zone op de Houba- en Madridlaan en de aanleg van fietsparkings.
Er wordt een volledig noodhulpsysteem ingezet met medische hulpposten en ambulances die verspreid worden over het bovenste en onderste deel van het Centenaire, met bijzondere aandacht voor het vrijhouden van interventiecorridors.

We hechten ook veel belang aan de milieu-impact van het vuurwerk en aan het dierenwelzijn, zowel wat betreft de fauna van het Ossegempark en het Lakenpark, als de huisdieren.
De aanbestedingen bevatten strikte milieucriteria. 30% van de beoordelingen van de pyrotechnische leveranciers is gebaseerd op het gebruik van Europese producten die geen afval achterlaten, minder rook produceren, verpakt zijn in biologische afbreekbare materialen en gebruik maken van herbruikbare dragers.

Ook de geluidsproblematiek werd grondig onderzocht. De Europese normen voor professioneel vuurwerk vereisen echter enkel dat het geluidsniveau niet schadelijk is voor de menselijke gezondheid. De werkelijke stille producten die vandaag beschikbaar zijn, voldoen nog niet aan de vereiste

veilgheidsstandaarden en de veiligheid van het publiek blijft onze prioriteit. Om de geluidsimpact te beperken en toch de kwaliteit van het spektakel te waarborgen, is de duur beperkt tot ongeveer 15 minuten, aangevuld met lichteffecten, laserprojectie en vlammen waardoor het aandeel van pure pyrotechniek vermindert.

Het rechtstreekse budget dat aan de productie van het pyrotechnische spektakel wordt besteed, bedraagt 160.000 euro.

Tot slot wil ik benadrukken dat talrijke coördinatievergaderingen hebben plaatsgevonden met de 6 politiezones in het vooruitzicht van Oudejaarsnacht. De problematiek van illegaal vuurwerk en de modaliteiten van een politie-interventie werden er uitgevoerd besproken.
In de komende weken gaan de voorbereidingen verder om ervoor te zorgen dat alle diensten een aangename, feestelijke en veilige jaarwisseling kunnen garanderen voor iedereen.

Ik geef nu het woord aan mijn collega Florence Frelinx die ons beleid rond dierenwelzijn meer in detail zal toelichten.

Mme Frelinxs, échevine.- Merci beaucoup, madame Stoops, pour votre question. Je rajouterai simplement quelques mots pour compléter ce que vient de dire ma collègue Mme Houba.

Donc, en parallèle du volet répressif, j'ai voulu aller un petit peu plus loin par rapport à la sensibilisation par rapport aux feux d'artifice qui sont tirés par les particuliers.
Donc, on a voulu associer un volet un petit peu plus proactif sur trois axes :
Le premier, c'est qu'on va faire un toutes-boîtes dans les quartiers qui sont les

plus exposés, donc Laeken, Neder-over-Heembeek et Haren, pour informer des dangers, informer du cadre légal et sur les bons réflexes à adopter avec les animaux de compagnie.

Deuxième axe : il y aura un article qui sera publié dans le *Brusseleir* et qui mettra en lumière les risques pour les chiens et les chats, mais aussi tous les animaux sauvages.

Et puis troisième axe : une nouvelle section sera dédiée à cette problématique sur le site internet de la Ville, où on pourra retrouver toutes les informations utiles, les recommandations, les obligations légales, les sanctions aussi en vigueur et les conseils pratiques pour protéger nos animaux en cette période.
Je vous remercie.

Mevrouw Stoops.- Dank u wel, mevrouw Houba, dat u mij steeds in het Nederlands blijft antwoorden, dat is zeer aangenaam.

Ik hoor 160.000 euro; is dat dan ook qua inzet van veiligheidsdiensten en personeel, zit dat daarbij in?
Want dat was wel de reden waarvoor we bijvoorbeeld de marathon zouden afschaffen. Nee? Want daar komen bepaalde zaken naar boven: we moeten met alles rekening houden.

Ik hoor alle zaken die u zou instellen ten aanzien van de veiligheid en voor de veiligheidsdiensten.
Dat is heel goed, ik ga daarop terugkomen na het vuurwerk om te zien of die veiligheidszaken ook wel in acht zijn genomen door de mensen op het terrein.
Ik zal blijven rondhoren hoe het dit jaar gebeurd is.
Mevrouw Houba, schepen.- De prijs is alles inbegrepen: de pyrotechnie, maar

ook beveiliging.

Mevrouw Stoops.- Voor de 160.000 zit alles erin, ook de politie?
Ja, dank u wel, daarvoor.

Ik hoor natuurlijk dat u alles toetst aan die normen over vuurwerk as such, dat dat niet zou voldoen aan de vereisten voor de veiligheid van het publiek, maar de alternatieven die voorgesteld kunnen worden hoeven daarom geen vuurwerk te zijn.
Ik wil geen olie op het vuur gooien, maar met drones zijn heel spectaculaire mogelijkheden. Ook alternatieven met lasershows die geen lawaai maken, die ook niet ingepakt zijn al dan niet met biologisch afbreekbare verpakking of geen afval of geen rook hebben.

Ik denk dat er heel wat alternatieven zijn en we hebben innovatie gezien in heel veel grootsteden die ons voorafgaan en daar kan men van nieuwjaar nog steeds een heus volksfeest maken, dat geen hel is voor de vele dieren in onze parken of bij veel Brusselaars thuis, die heel vaak thuisblijven op zo'n feestnacht, die niet uitgaan met familie, die bij hun beest blijven om het te beschermen.
Dus ik ben toch nog een beetje teleurgesteld in uw antwoord, want samen met Ecolo-Groen onder de vleugels van Zoubida Jellab hebben wij veel stappen gezet rond die diervriendelijke gemeente en dan is het wel betreurenswaardig dat wij hierbij niet nog een stap verder kunnen zetten.
Maar dank u wel alleszins voor uw vele antwoorden.
Ook aan u, mevrouw Frelinx, maar dan, denk ik ook van "comment protéger nos animaux", eh bien ce n'est pas pour dire comment ils vont être heurtés, c'est plutôt de ne pas les heurter dès le départ.
Dank u wel.

Questions de Mmes MALCIKAN et MAOUANE concernant l'encadrement

de la manifestation du 10/11/2025 organisée par les syndicats de l'enseignement

devant le siège du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mme Malçikan.- Bonsoir, monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Collège, chers conseillers et conseillères. J'ai été interpellée par plusieurs citoyens et citoyennes, dont des enseignants, à propos des événements survenus le lundi 10 novembre dernier lors de la manifestation organisée par les syndicats de l'enseignement devant le siège du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, place Surlet de Chokier.

Ce rassemblement à caractère pacifique réunissait principalement des enseignants, des étudiants, des représentants syndicaux, venant exprimer leur inquiétude face aux réformes en cours dans l'enseignement.

Selon plusieurs témoignages, la manifestation s'est déroulée dans le calme jusqu'à une intervention policière soudaine et violente qui est venue rompre cette atmosphère.
Des manifestants ont été « nassés » et interpellés arbitrairement alors qu'ils se dispersaient pacifiquement. Plusieurs policiers ne portaient pas de matricule visible et des contrôles d'identité accompagnés de prises de photos ont eu lieu, dans un climat d'intimidation qui questionne profondément le respect des libertés publiques.

Ces faits, s'ils sont avérés, sont préoccupants à plus d'un titre. Ils interrogent la proportionnalité des moyens employés, le respect du droit, de manifester et la garantie de contrôle démocratique sur les interventions policières de notre zone de Bruxelles-Capitale-Ixelles.
Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

Quels ont été le cadre d'intervention et les instructions données à la police pour encadrer cette manifestation du 10 novembre ?

Comment la Ville s'assure-t-elle que les agents de police portent un matricule visible lors des interventions, confirmant leur obligation légale ?

Enfin, la Ville peut-elle réaffirmer son engagement à défendre le droit fondamental de manifester pacifiquement et à garantir une formation adéquate des forces de l'ordre fondée sur la proportionnalité, le dialogue et le respect des libertés syndicales ?
Je vous remercie.

Mme Maouane.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, ça devient un « gimmick » un peu, j'allais dire : « ridicule », mais ça me fatigue presque de vous interroger à chaque Conseil communal sur les débordements ou des violences policières.

Et donc, comme la collègue l'a rappelé, ce 10 novembre, une manifestation a été organisée par les syndicats de l'enseignement. C'était une des plus grosses manifestations – qui s'est tenue dans d'autres villes du pays, pas seulement à Bruxelles – et, vers 10h45, on a un cortège composé d'enseignants, essentiellement, de certains élèves, d'éducateurs, d'éducatrices, et qui sont présents de manière plutôt calme et pacifique, selon les témoignages.
Il y a une rencontre qui s'organise avec la ministre de l'enseignement et pendant que les délégués syndicaux discutent avec la ministre, il y a la police anti-émeute qui se déploie – il y a des images qui existent sur les réseaux sociaux.

Quelques personnes sont averties individuellement que la manifestation va être

dissoute et que des moyens spéciaux pourraient être utilisés. À ce moment-là, on voit que les personnes sont déjà en train de quitter les lieux de manière calme et de se diriger vers le métro.
Et c'est pourtant à ce moment-là que les policiers anti-émeute chargent de manière assez violente – en tout cas sur les images qu'on a vues et selon les témoignages qui nous ont été rapportés – et qui repoussent les personnes sur la petite ceinture.

Il y a des personnes qui sont encerclées, qui sont nassées. Il y a des mineurs, des enseignants, des délégués syndicaux. Et même un passant – on nous rapporte ça –, qui ne manifestait pas, qui s'est retrouvé nassé également.
Certains reçoivent des coups de matraque ou sont bousculés par des policiers et leurs boucliers.

On leur demande leur carte d'identité, on photographie ces personnes avec leur carte d'identité, sans explication. Et de l'autre côté du boulevard, le reste du cortège, lui, reste bloqué.
Les policiers sont sans matricule visible – c'est quelque chose avec lequel je reviens régulièrement, mais ils n'ont pas d'identification visible. Certains policiers utilisent un ton qui est agressif, voire menaçant, et il y a des bonbonnes de gaz qui sont sorties.

Certains manifestants nous disent que des policiers disent : « On vous protège des antifas. » Comme si… Voilà, je ne comprends pas très bien, peut-être que vous aurez des explications.

Et donc, ce qui s'est passé, là encore , Monsieur le Bourgmestre, c'est une nasse illégale – et on sait que cette technique est illégale, pour laquelle vous avez été condamnés, ainsi que l'État belge et la Ville de Bruxelles.

On a vu des arrestations administratives qui seraient arbitraires et un usage disproportionné de la force.
Et donc, je voudrais savoir quel cadre précis a été donné aux forces de police pour cette manifestation ?

Qui a décidé de charger, à quel moment, alors que les manifestants étaient en train de partir ?
Quelles instructions ont été données concernant la nasse, l'usage de la force et l'absence d'identification de certains agents ?

Comment on peut expliquer qu'il y a des citoyens et des citoyennes qui sont photographiés avec leurs cartes d'identité, sans motif clair ?
Et est-ce que… Encore une fois, ça, c'est une question qui revient régulièrement : quelles garanties est-ce que vous pouvez nous donner et mettre en place pour que ce type de dérapage ne se reproduise plus ?
Merci de vos réponses.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Mesdames les conseillères, le droit de manifester pacifiquement est un pilier fondamental de notre démocratie. Il s'accompagne toutefois de règles essentielles, comme le dépôt préalable d'une demande auprès de la commune afin de permettre à la police d'organiser les manifestations de manière sûre et ordonnée.

Une manifestation statique a bien été autorisée. Il y avait deux groupes, le plus grand de 250 manifestants, le plus petit des deux (60) n'est pas resté statique et a fait une marche non autorisée.
Ils ont bloqué le trafic et les tunnels.
Au moment de leur retour sur la place, les policiers ont demandé de disloquer,

comme la fin de la « manif » était prévue à ce moment.
Certains n'ont pas suivi la demande et après un avertissement, il y a en effet eu 20 personnes qui ont été identifiées – ce que la police peut faire –, mais il n'y a pas eu d'arrestations administratives.

Tant moi-même que le chef de corps, nous insistons au quotidien pour que les services de police aient un comportement irréprochable et que leurs équipes soient à l'écoute et au service des citoyens.
D'autre part, après chaque intervention lors de manifestations, nous procédons à une évaluation interne afin d'en tirer des enseignements et d'améliorer nos pratiques.

La police a eu mercredi passé un contact pour débriefer avec un responsable syndical, justement par rapport à ces différentes remarques, afin d'améliorer les prochaines manifs annoncées. La réunion s'est d'ailleurs très bien passée.

Les autres groupes qui se greffent à une manifestation, c'est un phénomène qui arrive de plus en plus et qui n'est pas toujours évident à contrôler par les syndicats. On peut comprendre que des personnes se mêlent par solidarité, mais ils n'ont pas toujours les mêmes objectifs que les syndicats qui venaient pour cette manif.

Donc on essaye avec les syndicats de préparer ensemble et de poursuivre ce dialogue. Notre objectif reste de garantir la sécurité tout en respectant le droit de manifester.
Je vous remercie.

Mme Malçikan.- Merci, monsieur le Bourgmestre, pour les éclaircissements

apportés.

Je reste donc néanmoins attentive aux suites qui seront données, notamment en matière de transparence et de respect des libertés publiques de chacun et chacune.
Merci.

Mme Maouane.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur le Bourgmestre, pour cette réponse – je le dis presque avec le sourire, mais quel formidable exercice de « langue de bois », régulièrement, dans vos réponses à mes questions. Vraiment, c'est… je le dis presque avec admiration !

Vous dites que le droit de manifester est essentiel ? On est d'accord là-dessus. Vous dites que la manif était autorisée ? Okay. Donc, tout devrait bien se passer… Malheureusement, ce n'est pas le cas. Et les images qu'on voit… Et moi, ça ne me fait pas plaisir, à chaque fois, de revenir là-dessus avec ces questions.

Moi, je veux que la police soit respectée, mais pour qu'elle soit respectée, elle se doit d'être respectable. Et les ordres qui lui sont donnés doivent l'être également. Et sur la question de la nasse, vous n'avez pas répondu. Vous avez été condamné personnellement, monsieur le Bourgmestre, concernant l'utilisation de cette technique. La Ville de Bruxelles également, l'État belge.

Pourquoi, aujourd'hui, on autorise encore le déploiement de cette technique ? Et malgré vos réponses – qui sont « picobello », je n'ai rien à redire…
Elle est très bien, votre réponse, mais elle n'apporte aucun élément de fond à mes questionnements et je reste, malgré tout, inquiète et attentive pour la suite.

Question de Mme MAOUANE relative au courriel de l'administration

générale de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles envoyé le 03/11/2025

Mme Maouane.- C'est une question à Mme Hariche.
(...)

Comme ça, il n'y a pas un acharnement contre M. le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- Il m'en faut beaucoup plus, vous savez, madame Maouane *(rire)* ! Ne vous inquiétez pas !

Mme Maouane.- Je varie les plaisirs, madame l'échevine.
Ça me fait plaisir de parler d'enseignement, cela dit.

Mme Hariche, échevine.- Ça me fait plaisir aussi.

Mme Maouane.- Alors, si je peux vous faire plaisir, madame Hariche… !
Le 3 novembre, tout le personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles a reçu un courriel qui a été signé par l'administration générale de l'enseignement : c'est un e-mail qui détaille et présente comme acquises des mesures budgétaires 2026-2029 du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un gouvernement MR-Engagés.
Le problème, c'est que ces mesures n'ont pas encore été négociées avec les syndicats, elles n'ont pas encore été votées. Et pourtant, elles ont été directement envoyées au personnel, comme si tout était déjà décidé.

Cette manière de faire, elle n'est pas du tout correcte et elle a déclenché un tollé ! Il y a eu un front commun syndical qui s'est exprimé également. Les organisations représentatives, les acteurs de l'école, tout le monde pointe la

même dérive, une communication politique déguisée en messages administratifs et un contournement complet des règles de dialogue social.

Alors dans un réseau comme celui de la Ville de Bruxelles, qui compte des milliers d'enseignants et d'agences scolaires, où les équipes sont déjà sous pression, une telle communication n'est pas passée inaperçue.
J'ai moi-même été alertée par certains enseignants. C'est une communication qui crée de l'inquiétude, de la colère et une impression de mépris vis-à-vis du personnel.

Alors, madame l'Échevine, je voulais savoir si les membres du personnel du réseau de la Ville, que ce soit les enseignants, les puéricultrices, les agents du PMS ou les directions, ont reçu également ce courriel ?
Comment vos services ont réagi à cette communication envoyée en dehors de toute concertation et en présentant comme des décisions ce qui n'était même pas encore voté au Parlement ?

Est-ce que vous avez eu des échanges avec le cabinet de la ministre Glatigny ou avec l'administration de la fédération ?
Voilà. Merci pour vos réponses, madame l'échevine.

Mme Hariche, échevine.- Le courrier que vous évoquez a bien été envoyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux adresses administratives des écoles et n'a pas été diffusé à l'ensemble de notre personnel.
Nous n'avons reçu aucune réaction des directions – qui ont donc évidemment bien lu ce courrier –, sans doute parce qu'il n'y avait rien de concret dedans à ce stade-ci, mais uniquement des intentions du gouvernement.

Pour ce qui est des échanges éventuels avec la Fédération Wallonie-Bruxelles

ou le cabinet de la ministre, ce sont nos fédérations – donc, pour l'enseignement officiel, il s'agit du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP), pour l'enseignement fondamental et du CPEONS pour le secondaire – qui sont à la manœuvre et qui, donc, représentent chacun de nos pouvoirs organisateurs (PO).

Quant à vos remarques concernant le non-respect de la neutralité et le dialogue social, je vous invite évidemment à adresser ces éléments auprès du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part parce que nous n'en sommes pas l'auteur et, d'autre part, parce que ces dossiers seront négociés avec les organisations syndicales au niveau communautaire et pas au niveau communal.

Quant aux conséquences des mesures, sans texte précisant les modalités, nous ne pouvons à ce stade vous dire quels en seront donc les impacts, tant pour le personnel, pour le fonctionnement et bien sûr aussi pour l'organisation.
Donc une fois qu'on aura un texte qui aura été soumis au parlement et qui nous parviendra, avec des mesures tout à fait concrètes, nous serons alors en capacité d'envisager l'avenir.
Voilà. Merci à vous.

Mme Maouane.- Merci, madame l'échevine, pour ces éléments de réponse qui sont a priori rassurants de votre côté puisque, vous l'avez dit, aucune diffusion au personnel et aucune réaction des directions, même si le courriel, effectivement…

Mme Hariche, échevine.- J'ai juste oublié de dire qu'on n'a évidemment pas posé la question à tous les membres du personnel, mais il y en a au moins quatre à qui on a demandé d'aller voir sur l'application qui est mise à disposition,

puisque d'après les informations qu'on avait obtenues, c'était par ce biais-là que le courrier était censé arriver aux membres du personnel.
Mais donc, sur les quatre personnes qu'on a consultées, il n'y en avait aucune qui l'avait reçu.

Mme Maouane.- Merci pour ces compléments. Même s'ils ne l'ont pas reçu officiellement, c'est un courriel qui a beaucoup fait parler et qui suscite à juste titre de l'inquiétude quand on sait la charge qui pèse déjà sur les enseignants, les enseignantes et le corps de l'école – on sent l'inquiétude, c'est tout à fait normal.

Et donc moi, ce que je voulais savoir, c'était si vous aviez eu vent de cette communication politique déguisée, en fait, et des mesures budgétaires – qui sont à proprement parler scandaleuses ! – du gouvernement MR-Engagés à la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Donc, les collègues font le suivi au niveau de la fédération et également au niveau de la Cocof, et moi, c'était vraiment partager cette inquiétude de se demander si cette communication politique n'a pas eu d'impact encore aujourd'hui sur le corps professoral et sur le corps enseignant.

Et malheureusement, il faut rester attentif, puisque ça va continuer et on sait que les enseignants et les enseignantes vont se retrouver très vite dépassés par les réformes qui sont prévues.
Et voilà : on restera attentif, mais j'ai bon espoir qu'il y ait un suivi qui soit fait au niveau de la Ville.
Merci.

Question de M. BAUWENS relative aux conséquences d'un éventuel manque de moyens CPAS pour la Ville

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, je vous interroge concernant le fait qu'en janvier 2026, des milliers de personnes vont être exclues du chômage et vont se retrouver…
(...)

… entre autres au CPAS, mais pas uniquement et donc le gouvernement fédéral avait promis des moyens pour que le CPAS se prépare, ils engagent du personnel pour accueillir les gens. D'ailleurs, ce qui se passe…

Ah ? C'est M. Weytsman qui va répondre ?
(...)

Oui ? Okay. Vous savez qu'on est très en faveur du fait que M. Weytsman réponde aux questions au Conseil communal, mais ça, vous le savez, hein ? Dont acte, merci beaucoup.

Donc, M. Weytsman va confirmer – d'ailleurs, il l'a déjà dit plusieurs fois ici, au Conseil communal –, que le CPAS de Bruxelles est en train d'engager et a déjà engagé du personnel en plus et a mis des moyens en route pour, effectivement, accueillir ce nombre pas du tout clair de combien de gens vont venir « toquer aux portes » du CPAS parce qu'ils sont exclus du chômage.
En tout cas, il y a beaucoup de signaux d'alerte et un des signaux d'alerte, ce n'était pas uniquement que le gouvernement fédéral n'arrivait pas à voter, parce que cette semaine, le gouvernement fédéral a voté un budget de soutien, donc la première échéance pour 2025, qui tardait à arriver.

Est-ce que c'est une bonne nouvelle ? Eh bien, que partiellement, parce que ce qu'on a appris lors du vote du jeudi soir – si je ne me trompe pas –, c'est qu'une partie de cette aide va de toute façon être dégressive sur la suite des années, ce

qui veut dire qu'au début, il y aura 100 %, puis 90 % et ainsi de suite.
Ce qui est problématique, c'est qu'une partie des demandeurs d'aide sont des chômeurs de longue durée qui ne vont pas nécessairement très facilement retrouver un autre « boulot ».

Donc, déjà sur ce plan-là, le gouvernement fédéral ne respecte pas ses propres engagements qu'il avait annoncés avant en disant qu'il allait avancer et qu'il allait payer toute l'aide au CPAS, même pour les exclus dans l'avenir, donc pas ceux de janvier, mais ceux qui vont être exclus à partir de juillet.
L'aide sera de 55, 65 ou 70 % des frais, donc on peut déjà dire que les CPAS vont se retrouver dans de « mauvais draps (?) » et que le gouvernement fédéral dont fait partie le MR ne respecte pas du tout les engagements et les promesses qu'il a (?) faits, ce qui fait dire à la fédération bruxelloise des CPAS qu'il y a des risques pour les personnes exclues des deux premières vagues, mais aussi les équipes et les administrations locales.

Car effectivement, cette situation est éventuellement catastrophique pour la Ville où des milliers de gens vont se retrouver dans de grandes difficultés pour payer leurs loyers, des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, pour faire des courses…
Ils vont faire appel au CPAS qui est en manque de moyens et qui sera encore plus en manque de moyens ou vont se diriger vers les différentes ASBL de la Ville qui elles aussi sont déjà sous pression, parce qu'il n'y a pas de gouvernement bruxellois ou parce qu'il y a un grand afflux de demandes et parce qu'ils ont très peu de moyens.

Donc la pression sur les associations, la pression sur ces gens, la pression même sur le marché locatif – hein ? Ces gens-là qui vont chercher des loyers bon marché et qui ne sauront pas, là à Bruxelles –, toute cette pression-là va se

retourner aussi dans la Ville et parfois contre la Ville, et cela aura des conséquences sur les gens, sur les ASBL et sur les finances de la Ville.
D'où mes questions pour M. le Bourgmestre – mais donc aussi pour M. Weytsman, apparemment :

Est-ce que la Ville de Bruxelles a interpellé les gouvernements fédéral ou régional sur ce point ?
Et qu'est-ce que vous avez demandé et quelle a été la réponse ?

Est-ce que la Ville va prévoir d'intervenir pour aider le budget CPAS en cas de besoin et quelles en sont les estimations ?

Avez-vous prévu des initiatives pour aider les associations de terrain qui vont devoir faire face à une montée des demandes à partir de janvier 2026 ?
Quelles sont les conséquences pour le budget de la Ville ?

Et est-ce que vous avez (monsieur le Bourgmestre, ça, c'est une question spécifique pour vous), est-ce que vous avez demandé au CPAS de Bruxelles-ville une évaluation des risques si le gouvernement fédéral n'arrivait pas à voter ou à donner tout le budget promis ?
Je vous remercie, monsieur le Bourgmestre et monsieur Weytsman.

M. Weytsman, président du CPAS.- Merci, monsieur le Président. Je me permets de rappeler, quand même, que l'objectif de la réforme, c'est de mettre les gens à l'emploi.
C'est ce que nous sommes en train de faire, même s'il y a effectivement une crainte, hein ? Sincèrement, le fait de ne pas avoir de gouvernement bruxellois et le fait que le gouvernement bruxellois en affaires courantes n'ait pas entamé le processus d'accompagnement individuel nous met vraiment en difficulté – ça

c’est vrai, il faut le reconnaître –, par rapport, notamment, aux mesures qui ont été prises en Flandre et en Wallonie. Mais les CPAS, d’une façon générale, avancent !

Alors, première question : « Est-ce que vous avez interpellé le gouvernement fédéral ? »
Oui, le CPAS, notamment directement, puisqu’on a rencontré la ministre, mais aussi par l’intermédiaire de la fédération des CPAS, a interpellé de manière continue le gouvernement fédéral et participe à la *task force* régionale mise en place avec le gouvernement, Actiris, le VDAB et Bruxelles Formation.

Nous, nos demandes portaient sur trois éléments :

1. Limiter autant que possible l’impact négatif de la réforme du chômage sur le CPAS.
C’est chose faite vu l’ampleur du financement.

2. Garantir les moyens nécessaires pour accueillir les personnes qui auront droit au revenu d’intégration.
C’est largement le cas, vous le verrez !

3. Préserver les dispositifs périphériques tels que la participation active sociale ou le plan grand froid, qui sont pour nous aussi des projets essentiels !
Et ça, c’est toujours en discussion.

Deuxième point : « Est-ce que vous avez reçu une réponse ? »
Eh bien oui, comme vous avez changé votre question – je le comprends, puisque vous deviez être mal à l’aise entre-temps, puisqu’effectivement, la réalité a *(inaudible)* changé, puisque le 13 novembre…

(...)

Eh bien, alors vous auriez pu retirer votre question, puisque vous connaissiez la réponse !

Le 13 novembre, le budget a été voté et donc les 300 millions d'euros promis seront effectivement bien libérés, malgré le mécanisme des douzièmes provisoires.
Donc ces 300 millions d'euros, il faut savoir que le CPAS de la Ville de Bruxelles représente plus ou moins 5 % de l'entièreté de l'enveloppe et nous allons bien recevoir les 26 millions d'euros pour l'année 2025.

Ces 26 millions d'euros, ça représente plus ou moins 1,08 million d'euros pour le CPAS, vous vous souvenez que dans mon budget 2025, j'avais budgétisé, déjà, ce montant – pas exactement : j'avais budgétisé par prudence un demi-million d'euros – nous n'avons vraiment pas besoin d'un million d'euros et donc, comme on a trop pour l'année 2025, je me réserve le fait de les utiliser en 2026. Ça s'appelle de la bonne gestion !

La Ville va-t-elle intervenir si nécessaire ?
Non, la Ville ne va pas intervenir. Et d'ailleurs, la dotation de la Ville de Bruxelles a été historiquement basse en 2025 et elle sera encore plus basse en 2026 : le CPAS fait des économies, le CPAS a des réformes en interne, le CPAS mutualise ses services avec la Ville de Bruxelles ! Et donc, je m'y suis engagé en campagne et je le fais : on fait mieux avec moins !

Quatrièmement : actions prévues pour soutenir les associations de terrain. C'est assez important.
Donc, je rappelle que le CPAS de la Ville de Bruxelles gère tout ce qu'on

appelle la « coordination sociale de quartier », hein ? Donc en 2025, nous avons organisé de nombreuses séances d'information : 50 séances d'information en partenariat avec Actiris, 25 dans un volet plutôt Ville de Bruxelles avec la mission locale de l'emploi et les maisons de quartier, et 25 à Actiris.

Nous avons aussi développé des partenariats avec, je le disais : les mutuelles, la maison de quartier, Actiris, la coordination sociale, Caritas International, Entraide Bruxelles, etc.
Est-ce que ça aura un impact sur le budget de la Ville ? Je vous ai répondu : non, absolument aucun !

Évaluation des risques en cas d'absence du fédéral ?
Eh bien, il n'y a pas de risques à évaluer, hein ? puisque la loi a été votée le 13 novembre !
Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Bauwens, vous souhaitez répliquer ?

M. Bauwens.- À votre avis ?

M. le Président.- Eh bien, je ne sais pas, parce qu'il y a beaucoup de réponses…

M. Bauwens.- Trouvez-vous ?

M. le Président.- Oui.
M. Bauwens.- Ce que monsieur Weytsman dit, c'est qu'il fait une *check-list* :

- On a limité l'impact : *check !*

- On a les moyens nécessaires : *check !*
- On a le plan grand froid : *check !*

Ça, c'est le ton de la réponse de M. Weytsman, donc le ton de la réponse du responsable du CPAS de la Ville de Bruxelles qui est déjà confronté à 10.000 personnes qui dorment dans la rue, qui va être confronté…
Et à chaque fois qu'on l'interpelle : « Combien de gens vont venir toquer à vos portes ? » Même sur (?) ce chiffre-là, il ne sait pas répondre.

Par contre, ce que j'entends, moi, dans les antennes du CPAS dans les quartiers, ce que j'entends des associations, ce que j'entends dans les rues de Bruxelles, c'est que la pauvreté va grandissant, que la panique est grande, que les gens ne savent pas payer leur loyer.
Et alors tout à l'heure, j'entends M. Weytsman dire : « Ah oui, mais les 65.000 € pour le plan grand froid qu'on n'a pas, finalement, bon allez ! on ne faisait pas grand-chose avec. Ce n'est pas le nombre de places qu'on peut créer. »

Il y a deux réalités. Il y a la réalité du MR qui dit : « Tout va bien, madame la marquise ! »
On va exclure des milliers de personnes du chômage. Combien vont venir toquer à la porte du CPAS ? Ce n'est pas clair, parce que même quand on pose la question au CPAS, on ne reçoit pas les chiffres et...

M. Weytsman, président du CPAS.- J'ai répondu cinq fois : « 3.500... 3.500, 3.500, 3.500, 3.500 ! »
Et n'hésitez pas à dire à vos conseillers de venir de temps en temps en réunion, ils auraient entendu : 3.500 !

M. Bauwens.- C'est ce que mes conseillers me disent, effectivement. Mais je

répète la question…

(Commentaire inaudible.)

M. le Président.- Allez ! Continuez, monsieur Bauwens.

M. Bauwens.- Merci. Mais donc, le ton de dire que tout va bien est en décalage total avec les chiffres du nombre de gens qui vont se trouver dans la pauvreté et avec ce qu'on entend de ses propres services qui disent : « On ne sait tout d'abord pas combien de gens vont arriver. Et, secondo, on ne sait pas comment faire. »
Et on entend un président dire : « En fait, on a même trop d'argent. On fait tellement bien notre boulot qu'à Bruxelles, il n'y aura pas de pauvreté ! »

Et donc, ce ton-là, il n'y a que le MR qui y croit. Il n'y a que le MR qui ne voit pas que la pauvreté à Bruxelles est en train de grandir, qu'on a besoin de plus de moyens, mais on a ici en face un MR qui dit qu'en fait, à Bruxelles, il n'y a aucun problème.

Ça, évidemment, les gens ne sont pas dupes : les gens voient très bien la réalité dans les rues, comment les gens souffrent, comment les gens ne savent pas payer leurs factures. Mais selon M. Weytsman, toute l'aide que lui donne est suffisante et il va éradiquer la pauvreté et tous les problèmes qu'ont les gens. Donc j'attends de voir, mais je suis très sceptique de la réalité MR versus la vraie vie dans les rues de Bruxelles.

Et entre-temps, j'ai posé des questions très spécifiques à M. le Bourgmestre, et je vois très bien la tendance de ne pas vouloir répondre, mais la pression qu'on va avoir dans les associations de la Ville et les autres associations qui

s'occupent de tous ces gens-là, qui ont besoin d'aide, elle va être énorme !
Et donc l'idée d'esquiver la question et la renvoyer uniquement dans le camp du MR, je la comprends, mais je la trouve malsaine et je la trouve dangereuse : la Ville a aussi ses responsabilités – hors MR !

Parce qu'on sait – on a entendu la réponse du MR : tout va bien –, on sait que ça n'est pas vrai. Et donc je demande aussi à M. le Bourgmestre de dire… de venir de temps à autre répondre aux questions : quelles vont être les répercussions pour la Ville ? Quelles vont être les conséquences pour le budget, parce qu'on a déjà voté une augmentation pour le CPAS.
Donc dire qu'il n'y aura aucun impact, on a voté il y a quelques mois l'impact que M. Weytsman est en train de nier...

M. Weytsman, président du CPAS.- *(Inaudible.)*

M. Bauwens.- … donc, sur ce plan-là, il y a un petit problème…

M. Weytsman, président du CPAS.- *(Inaudible.)*

M. Bauwens.- Monsieur Weytsman, moi je ne vous coupe pas. Je sais que ça gêne qu'on parle du plus grand CPAS…

Question de M. HELLINGS relative aux nouveaux horaires des bureaux d'accueil du service « population » du centre administratif Brucity

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, des citoyennes et des citoyens nous rapportent que depuis un certain temps, les bureaux d'accueil du service population de notre centre administratif Brucity étaient fermés au public tous les mardis après-midi. Le *Brusseleir* de ce mois de novembre mentionne en tout petit – je l'ai vu – que cette fermeture est d'application depuis la mi-août.

Brucity et ses nouveaux guichets accueillants, ergonomiques, ont été pensés lors de la mandature précédente pour accueillir dignement, efficacement et confortablement nos concitoyennes et concitoyens de plus en plus nombreux à la Ville de Bruxelles et avoir fait le choix de la Ville de Bruxelles. Pour offrir ce service public indispensable à notre population, il faut que ces lieux soient accessibles et donc ouverts aux heures d'ouverture habituelles.
D'où, madame l'échevine, mes cinq questions :

Depuis quelle date précise ces nouveaux horaires réduits sont-ils d'application à Brucity ?
Par quel autre canal de communication que le *Brusseleir* de cet automne avez-vous fait connaître à la population bruxelloise cette fermeture d'application depuis cet été ?

Au-delà de Brucity, les horaires d'ouverture d'autres antennes dans nos quartiers vont-ils aussi être réduits ?
Parce qu'aujourd'hui, ce sont toujours les anciens horaires qui sont d'application à Laeken, à Neder-over-Heembeek et à Louise.

Et quelle est la raison pour laquelle vous avez décidé de réduire ces horaires d'ouverture, et donc l'offre de services au public ?

Et à combien s'élevait le nombre d'employés, en équivalents temps plein (ETP), engagés dans le département « affaires citoyennes - état civil » au 1er octobre 2024 ? Et combien étaient-ils au 1er octobre 2025 ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Mme Buggenhout, échevine.- Je vous remercie, monsieur Hellings, pour vos questions qui sont très précises.

Vous me demandez premièrement depuis quelle date précisément ces nouveaux horaires sont d'application à Brucity.
Depuis le 19 août, effectivement les services à guichet sont suspendus le mardi après-midi à Brucity. Les services continuent de traiter les demandes en ligne, évidemment, par e-mail et les dossiers d'analyse en *back-office*.

D'autre part, vous me demandez par quel canal de communication que le *Brusseleir* de cet automne on a fait connaître à la population cette fermeture d'application depuis cet été.
Le public, en fait, a été informé via le site web de la Ville de Bruxelles, les écrans d'information permanente à Brucity et via des flyers qui ont été distribués aux guichets.

Vous me demandez aussi : « Au-delà de Brucity, les horaires d'ouverture des autres antennes ont-ils été réduits ? Si oui, où et comment ? »
Pas du tout : les horaires des antennes décentralisées n'ont pas été modifiés.
Seul Brucity est concerné par la suspension des guichets le mardi après-midi.

Vous m'interrogez effectivement sur la raison qui nous a conduits à réduire ces horaires.
Avec l'augmentation notable de la population bruxelloise et le gel de

remplacement de certains départs du personnel, il a été constaté une hausse des dossiers à traiter en *back-office* (donc après le guichet) avec pour conséquence une accumulation de retard dans le traitement des dossiers administratifs et un déversement de frustration du public sur le personnel. Cette frustration a été soulignée par les organisations syndicales.

La fermeture pendant deux heures trente le mardi après-midi permet d'absorber le surplus hebdomadaire et de répondre ainsi de manière adaptée aux demandes de traitement des dossiers des citoyens.
Il a été convenu avec les organisations syndicales que l'impact de la suspension du mardi après-midi à Brucity sera analysé dans le courant de 2026 afin de déterminer si la mesure doit être maintenue ou si d'autres pistes de solution doivent être envisagées.

Vous me demandez également à combien s'élevait le nombre d'employés (donc en ETP) engagés dans le département « affaires citoyennes-état civil » au 1er octobre et combien étaient-ils au 1er octobre un an après, en 2025.
Alors en fait, en 2024, nous avions 242 ETP. En 2025 : 237 – soit une diminution de cinq personnes sur l'ensemble.

Par contre, effectivement, il y a donc un petit peu moins de personnes : certains des guichetiers ont renforcé le back-office, justement pour traiter les dossiers des citoyens de façon plus rapide et efficace – c'est ce que vous avez dit : nos concitoyens sont de plus en plus nombreux et il faut garder cette efficacité. Donc c'est une solution que nous avons testée et dont nous ferons efffectivement l'analyse. Voilà, merci.
M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Merci, madame l'échevine, pour vos réponses. Donc, vous avez décidé, en conscience, de diminuer l'offre de services publics. Et pas n'importe quel service public : le service public qui met

en liaison directe l'administration communale avec les citoyens.
Et vous l'avez fait en conscience, je le répète.

C'est une mesure illisible, parce que les horaires restent les mêmes dans les autres antennes, donc on ne peut pas dire que c'est facile de s'y retrouver : on va à l'administration communale aux heures d'ouverture de bureau… non, non : à Brucity, c'est le mardi après-midi et pas dans les autres.
Donc c'est illisible, c'est incompréhensible et vous avez décidé de cette mesure parce que vous n'avez pas les ressources humaines suffisantes. Parce que vous avez affecté les ressources humaines à d'autres postes, des postes de direction qui n'étaient pas nécessaires.

Ça veut dire, chers membres du personnel, que cette nouvelle majorité, quand vous êtes dans le besoin, ne répond pas à vos besoins, ceux de rendre service au public.
La majorité précédente, à chaque fois qu'il y avait des besoins aux guichets, nous décidions, lors d'un Collège spécial, d'engager du personnel de remplacement.
Parce que la tâche qu'elles et ils effectuent est essentielle : c'est ce qui nous relie à nos concitoyens. Et Brucity a été pensé comme ça : comme un endroit où on se sent à la maison chez soi, accueilli par des personnes formées, engagées pour la Ville de Bruxelles ! Et à ceux-là, vous dites : « Zut ! »
Vous dites « zut ! » aux citoyens, et ça, c'est inadmissible !

Quelle sera la prochaine étape ? Allez-vous réduire les horaires d'ouverture des piscines ?!
Allez-vous réduire le travail de nos ouvriers en rue ?!

Ce sont des guichetiers, ce sont des puéricultrices, ce sont des puériculteurs ; ce

sont des nettoyeurs et des nettoyeuses dont nous avons besoin, pas des directeurs surnuméraires !

Vraag van mevr. STOOPS betreffende de stopzetting van de overeenkomst met de vzw "Bulle d'air"

Mevrouw Stoops.- De vzw Bulle d'Air is al vele jaren actief in Haren, een van onze verre stadsgenoten. Het aanbod voor ouders en peuters voorziet in de behoeften die momenteel niet wordt gedekt door het aanbod van de stad.
Hun activiteiten zijn voor iedereen toegankelijk en helpen het isolement van ouders van zeer jonge kinderen te doorbreken.

Er is momenteel geen andere aanbieder die dit soort diensten aanbiedt in dat verre stuk Brussel Stad. Bovendien zijn deze activiteiten van superhoge kwaliteit. De vzw ontving in 2019 de Marguerite della Failleprijs voor haar aanpak van ouderschapsondersteuning.
Het is een door de ONE geubsidieerde ontmoetingsplaats voor kinderen en ouders en kreeg ook steun voor Viva For Life, waardoor ze nog beter toegankelijk werd voor de meest kwetsbare groepen. De Stad en het vorig College hebben ook de kwaliteit van het werk van de vzw en het belang ervan voor ouders en jonge kinderen in Haren erkend.

De activiteiten vormen dus de perfecte aanvulling op het aanbod van de Stad die niet in staat is om dat zelf te organiseren, maar wel in perfecte afstemming en synergie met de administratie van het jonge kind.
De voormalige schepen Arnaud Pinxteren heeft de vzw niet alleen ondersteund maar ook geholpen bij het zoeken naar een permanente locatie die geschikter was voor haar activiteiten dan die in gemeenschapscentrum De Linde.
De zoektocht was complex, aangezien er in Haren niet heel veel geschikte

lokalen zijn, tot de sluiting van een Nederlandstalig kinderdagverblijf, want dan werd er ook een overeenkomst gesloten tussen de Stad en de vzw voor het gebruik van een deel van die lokalen.

Vandaag vernemen we dat de Stad eenzijdig heeft besloten om deze overeenkomst te beëindigen.
De activiteiten die worden georganiseerd door vzw Bulle d'Air zijn essentieel voor veel ouders van jonge kinderen die in Haren wonen. Door de overeenkomst met de lokalen te beëindigen brengt u hen, de jonge kinderen en hun ouders, in moeilijkheden. De beslissing van de Stad zal echt concrete gevolgen hebben.

Daarnaast verliezen ze mogelijkheid om het isolement te doorbreken, om elkaar te ontmoeten, banden te smeden, elkaar te helpen, de mogelijkheid om de ontwikkeling van het kind en de band tussen ouder en kind te ondersteunen, de mogelijkheid om hun opvoedingswaarden en -vaardigheden te versterken met name voor gezinnen in een kwetsbare situatie, de mogelijkheid om informatie te verkrijgen of middelen te vinden om hun moeilijkheden het hoofd te bieden.

Mijn vragen: om welke precieze redenen heeft de Stad de overeenkomst opgezegd en aan welke voorwaarden?
Wat wordt de bestemming van de lokalen die door de vzw Bulle d'Air worden vrijgemaakt?

Zal de Stad nieuwe lokalen ter beschikking stellen voor de vzw, die geschikt zijn voor de organisatie van activiteiten voor jonge kinderen en hun ouders zodat zij hun activiteiten op het grondgebied van Haren kunnen voortzetten?

Wat zijn de plannen van het College met betrekking tot activiteiten voor

kinderen jonger dan 3 jaar en hun ouders die geen kinderopvang bezoeken, hetzij uit vrije keuze, hetzij simpelweg uit gebrek aan beschikbare plaatsen op het grondgebied van Haren en meer in het algemeen op het hele grondgebied van de Stad?
Ik dank u alvast voor uw antwoorden.

Mme Hariche, échevine.- Madame Stoops, je trouve que votre intervention est franchement « gonflée » et je vais vous dire pourquoi :

Alors que mon prédécesseur Ecolo a fermé la crèche publique néerlandophone de Haren et a donc diminué le nombre de places publiques d'accueil de la petite enfance en mai 2023, vous osez me demander aujourd'hui ce que je vais faire pour augmenter l'accueil de la petite enfance.

Et justifier à l'époque cette fermeture par l'ouverture de places à Neder-over-Heembeek ou Laeken n'est absolument pas correct !
Là aussi, je vous signale en plus que c'est moi qui ai lancé, avant 2018, tous les projets qui ont été inaugurés par l'échevin Ecolo pour augmenter le nombre global de places. Et pas pour rééquilibrer une fermeture.

Mon prédécesseur a donc fermé une crèche et a ensuite mis les locaux de Haren à la disposition de l'ASBL Bulle d'Air – c'est exact – à partir du 31 janvier 2024, donc à peu près huit mois après avoir fermé.
Cette convention nous liait à l'association pour un an avec des reconductions possibles.

Cela fait donc deux ans que cette ASBL privée occupe les locaux pour y organiser des activités – tenez-vous bien ! – trois heures par semaine en moyenne, donc deux heures le mercredi matin, à 3 € la séance, et deux heures

un samedi sur deux (c'est pour ça que je parle d'une moyenne de trois heures), à 6 € la séance, et ce, pour six enfants au total.
La convention de mise à disposition, elle, était gratuite.

Arrivant à échéance le 31 janvier 2026, nous avons évalué les actions et estimé que l'occupation gratuite pour un service payant trois heures par semaine était insensée et déséquilibrée puisque le bâtiment, lui, était mis à disposition à 100 %.

À la demande des familles harenoises, pour répondre à une des questions que vous posez sur la future occupation, nous allons y installer une antenne jeunesse et des consultations « psy » – j'y reviendrai tout à l'heure.

Quant aux tentatives de joindre la responsable de cette ASBL, pour votre bonne information, en janvier 2025, elle a sollicité un rendez-vous, je lui ai donc suggéré de la rencontrer sur place et d'assister à l'une des activités pour en évaluer, bien sûr, la qualité – que je ne remets pas du tout en cause, parce qu'il y a plusieurs personnes qui sont intervenues pour me dire qu'effectivement, les activités étaient de qualité – et, surtout… eh bien l'intérêt est de voir combien de personnes pouvaient être accueillies.
Et depuis lors, je n'ai plus eu de nouvelles.

Avant de mettre fin à la convention, nous avons de nouveau essayé à maintes reprises de joindre cette dame pour trouver une solution, tel qu'un partage de locaux. L'antenne jeunesse, les consultations psy et les activités de Bulle d'Air – trois heures en moyenne par semaine, pouvaient se combiner tout à fait, mais nos appels sont restés vains malgré les messages laissés sur son répondeur (en précisant que c'était évidemment en vue de voir si on reconduisait la convention ou pas).

Nous avons donc mis fin à la convention et elle n'a réagi qu'après, en envoyant un e-mail pour le moins désobligeant et exigeant une solution à ses conditions à elle.
Autant vous dire que je n'y donnerai pas suite !

Ces locaux seront désormais affectés à des activités pour les adolescents et au projet PsyBru (consultations psychologiques de première ligne) organisé par la maison de quartier – qui répond également à une demande exprimée par les habitants de Haren, et notamment lors des forums.

Par ailleurs, s'il devait y avoir un nouveau plan cigogne, mais ça, c'est par rapport aux places supplémentaires que nous pourrions ouvrir en crèche, bien entendu, la Ville se portera candidate, comme je l'ai fait précédemment.
Merci.

Mevrouw Stoops.- Zal ik het in het Frans antwoorden?
Want het is soms wel een beetje… dit college, dat was vorige keer niet, iedereen die in het Nederlands… zelfs onze burgemeester heeft veel Nederlands geleerd *(inaudible)…*

De Voorzitter.- Iedereen spreekt zijn eigen taal.

Mevrouw Stoops.- Nee, want dit is toch opmerkelijk. Het is al heel veel vragen dat ik niet…

Mme Hariche, échevine.- *Vous avez la possibilité d'avoir la traduction simultanée et chacun s'exprime dans s langue*

Mevrouw Stoops.- Dat weet ik wel maar het zou u sieren om een tweetalige gemeente te besturen in beide talen.
Alleszins...

De Voorzitter.- Er zijn vertalers, hé...

(Brouhaha.)

M. Hellings.- *(Inaudible.)* C'est indigne ! Indigne…

Mevrouw Stoops.- Indigne ? Ça, c'est indigne, vr aiment indigne !

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

De Voorzitter.- Allez ! On s'arrête.
Monsieur Hellings, vous ne savez pas de quoi vous parlez. Il faut savoir parler les deux langues pour tout le monde.

Mevrouw Stoops.- Dus meneer Close noemt mij N-VA ! …

(Brouhaha.)

M. Hellings.- Indigne ! Démission !

De Voorzitter.- On s'arrête… Mais oui, c'est ça !
Démission, c'est le mot, aujourd'hui !

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

Mevrouw Stoops.- Echt waar ! Dit is een tweetalige… U bent de burgemeester van een tweetalige stad!

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

Mevrouw Stoops.- Nee, nee! U bent de burgemeester van een tweetalige stad, dit is echt wel honteux!

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)* N-VA !

De Voorzitter.- Allez, mevrouw Stoops: doe maar!
Er zijn vertalers in de gemeenteraad, hein ? Dus normaal gezien, kunt u ook…

Mevrouw Stoops.- Maar ik verstaa het! Het gaat om…

De Voorzitter.- ... de tussenkomsten laten vertalen.

Mevrouw Stoops.- Meneer Courtois! What's in a name?
Het gaat over la « courtoisie », aussi !

Maar terug naar de orde van de dag. De crèche was gesloten omdat het gebouw niet voldeed aan de normen voor crèches volgens het ONE en nu doet u alsof voormalig schepen Pinxteren het leuk vond om crèches te sluiten.
Dat vind ìk heel erg gonflé.

Natuurlijk weet ik niet wat jullie persoonlijke uitwisselingen zijn. Het is al goed dat u geen namen heeft genoemd, want: "wat ik op het antwoordapparaat heb gezet", "wat ze niet of wel heeft teruggestuurd"… Jullie persoonlijke uitwisselingen interesseren mijn niet zo zeer. Wel weet ik is dat wat aangeboden

was eenvoudigweg niet voldeed aan de normen van de ONE, nogmaals.
Zij staat natuurlijk wel op het feit dat die normen wel correct moeten zijn om iets aan te bieden. We horen dat Bulle d'Air al veel aanvragen heeft gekregen van andere Gemeentes waar ze wel gaan kunnen werken, waar ze haar wel verwelkomen.

Maar natuurlijk is het hard bij haar en het zou erg zijn om dat aanbod weg te trekken uit Haren. Het is een hele zoektocht, maar wie zoekt, die vindt.
Er zijn ook zelfs ruimtes – want we zijn met heel veel mensen uit Haren op zoek gegaan naar ruimtes – die voor de collectiviteit gemaakt zijn, in 2022 met heel veel aplomb zijn ingehuldigd en nog altijd niet in gebruik zijn genomen.

Dus daar gaat het ook niet over. Ik hoop toch dat u niet gewoon koppig blijft en ons gonflé noemt, maar gewoon samen op zoek gaat naar alternatieven zodat de Harenaars niet in de kou blijven staan.
Dank u wel.

Vraag van mevr. STOOPS betreffende de burgerbegroting van Laken

Mevrouw Stoops.- Ja, daarvan weet ik zeker dat hij mij in het Nederlands kan antwoorden en mij niet gaat betichten om bij de NVA te zitten.

De voorbije legislatuur werden vele methodieken uitgerold om burgers meer te betrekken bij de uitbouw van hun eigen Brussel. Burgerbudgetten waren daar één van.
Na Haren, de Europese wijk, stelt de Stad Brussel 1,5 miljoen euro ter beschikking aan burgers om de wijk Laken te verbeteren.
Tot 12 december 2023 konden ze de projecten indienen, die ze graag zouden uitvoeren of uitgevoerd zouden zien worden in de wijk waar ze wonen of waar

ze vaak komen. Maar liefst 14 projecten werden uiteindelijk geselecteerd in het kader van deze burgerbegroting van Laken.
In september '24 stemden wij hier in deze Gemeenteraad de budgetten om de projecten van de 14 laureaten uit te voeren. Dat gaat van een ludiek fietsparcours in hartje Modelwijk, plaats voor rust in de wijk, openbare toiletten, een openluchtbioscoop, een vergroeningsproject aan de Drootbeekstraat en één van de grotere projecten was de heraanleg van het Sint-Lambertusplein.

Onlangs werden daar enkele bloembakken feestelijk ingehuldigd maar dan vraag ik mij af, tot daar, is het effectief tot daar?
Welke projecten, meneer de schepen, zijn reeds uitgevoerd?

Zijn die 14 laureaten nog steeds in voege, indien niet, welke worden behouden?
Welke projecten worden verder opgevolgd, door welke diensten en welke schepenen?

Op welke manier werden de buurtbewoners betrokken bij hun eigen project?
Hoe vordert de co-constructie met die bewoners?

Wat is er gebeurd met het budget dat in 2024 gestemd werd?
Hoe is dat naar welk project gegaan?

En een laatste vraag uit curiositeit, welke wijken zullen deze legislatuur burgerbudgetten krijgen toegewezen en voor welk budget?
Dank u wel, meneer de schepen.

De heer Ceulemans, schepen.- Ja, maar toch: stap voor stap.
Want het zou toch raar zijn als Groen ineens vragen stelt bij het plaatsen van

begroening...

Mevrouw Stoops.- Nee, mijn bedoeling is: hoever zal het gaan, het project? Is het tot daar en niet verder?

De heer Ceulemans, schepen.- Eerst wil ik al mededelen dat we die uitvoering van de projecten voortzetten. Dat is al belangrijk om te horen.
Samen met de betrokken diensten en burgers brengen we per project de haalbaarheid in kaart. Daarom neemt dat vaak tijd, sommige projecten zijn omvangrijk, bijvoorbeeld op technisch en budgettair vlak, zeker dat laatste, waardoor het proces tijd vraagt.

Ter illustratie, bepaalde projecten van eerdere edities, zoals we die gehad hebben in Square Ambiorix, en in Laken worden nu pas afgerond, dus dat geeft toch al een indicatie van de tijdsspanne die soms nodig is om iets te kunnen realiseren.
Een analyse naar de haalbaarheid van de winnende projecten hangt ook af van verschillende diensten van de Stad, en ik ga het eerlijk zeggen, dat is niet altijd even gemakkelijk, dus ik wil toch even bedanken voor de diensten die wel al resultaat hebben kunnen boeken.

Op uw vraag van welke projecten er zeker al uitgevoerd zijn, welke grote projecten er al resultaat hebben, kan ik wel een aantal voorbeelden geven.
Bijvoorbeeld Plic Ploc Beek wordt uitgevoerd in het kader van het vergroeningsplan in Laken.
De start van de werken is nu in november. We hebben een tijdelijke inrichting uitgevoerd op het Sint-Lambertusplein waarnaar u verwees, middels vergroening. Dat is een tijdelijke fase, een tijdelijke activering voor het plein in afwachting van een duurzame heraanleg die trouwens op de prioriteitenlijst staat

van mijn collega Maes. Dat kan u ook zo in de wijk communiceren en anders doe ik dat zeker graag met u.

Potager Collectif, een ander project van de collectieve moestuin, is lopend. Er is nu ook een terrein geïdentificeerd, we werken samen met de dienst Klimaat om effectief moestuinen daar te gaan installeren.
Een ander voorbeeld is rond de Expo ‘58, die heb ik zelf verlaat naar 2028, dat zal ik nog communiceren. Waarom 2028, ja dat lijkt mij duidelijk, dan hebben we 70 jaar Expo ‘58 dus dat valt dan perfect samen.

Vervolgens op de vraag rond de 14 laureaten: ze zijn sowieso allemaal lopende. Sorry, niet allemaal; het fietsparcours werd wel stopgezet wegens de onmogelijkheid om een akkoord te vinden en een locatie te vinden in de Cité Modèle. Het project Hippo en Couleurs staat on hold voor de afwachting van overdracht van een weg. De Street Workout heeft op verschillende punten negatieve adviezen gekregen, dus die gaat ook niet door.
Maar de rest van de projecten wordt wel nog verder onderzocht en is nog lopende.

Op uw laatste vraag, de vraag welke projecten worden opgevolgd, of door welke diensten of schepenen en hoe de buurtbewoners betrokken blijven bij hun project, kan ik u bevestigen dat we de burgers zoveel mogelijk betrekken bij de ontwikkeling van hun projecten, maar natuurlijk communiceer ik dat pas, of ga ik pas onmiddellijk, of ga ik pas opnieuw in gesprek na de haalbaarheidsstudie en het haalbaarheidsonderzoek.
Ik moet wel nog iets anders zeggen, ten opzichte van uw laatste vraag, wat betreft de toekomst, dus de toewijzing van burgerbudgetten aan de wijk in deze legislatuur.

Ik ga daar toch zeggen, ik heb heel veel respect voor mijn voorganger, hij heeft heel veel geëxperimenteerd en heel veel vormen van participatie uitgevoerd, wat op zich heel aimabel is.
Op dit moment is het aan mij nu om daar een evaluatie van te maken en te kijken hoe we daar een langdurig duurzaam burgerparticipatiestructuur van kunnen maken. Ik ben dus ook deze legislatuur gestart met een grondige analyse van verschillende participatietrajecten die eerder werden opgestart en daar ga ik binnenkort mijn resultaten van bekendmaken in een nieuw plan, en dat heet het Fix Flex Reflexplan, het nieuwe burgerparticipatieplan van de Stad Brussel, maar daar hoort u binnenkort meer over.

Wat ik wel al kan zeggen is dat de burgerbudgetten in de huidige vorm, zoals we die nu hebben gezien, niet zullen verdergezet worden, met de grootste reden dat er budgettair geen marge voor is, maar daarnaast ook dat er na evaluatie blijkt dat de retours of de evaluatie of ook de geluiden uit de buurt eerder gemengd waren.
Voilà, ik hoop dat ik hiermee toch wat van informatie heb kunnen voorzien.
Dank u.

Mevrouw Stoops.- Natuurlijk is het nu aan u en daar zal u dan ook op afgerekend worden na deze legislatuur, dat is politiek.
Laat mij stellen, mensen betrekken, politiek, zeker in deze democratisch moeilijke tijden, zou heel wat budget kunnen gebruiken en ik denk dat daar best op ingezet wordt.

Dat er projecten worden doorgezet is het enige lichtpunt dat ik wou horen. Dat is goed: tijd nemen, daar ben ik zeker niet tegen, want er is veel te veel gedaan met participatie waarbij ze denken dat ze dat op een half jaartje moeten afronden.

Echte participatie heeft tijd nodig. Maar de mensen die betrokken zijn bij die 14 projecten weten niet wat er gebeurt, er is heel weinig communicatie.
Daarom dat ik u vraag: blijft het tot daar met die bloembakken? Ze voelen zich niet betrokken.

Ik hoor u zeggen dat de vergroening van de Drootbeekstraat in november gaat beginnen, maar dan denk ik: oei, dan is dat toch Plic Ploc Beek? Want ik hoor zeggen dat de mensen al kennis hebben van dat plan, maar dat is een plan dat helemaal niets te maken heeft met het voorstel dat zij hebben ingediend.
Het is een vergroeningsplan voor het kruispunt daar – een goed plan – maar dat heeft niets te maken met hun voorstel en de mensen vragen niet enkel resultaat, zij vragen transparante communicatie en ook een actieve betrokkenheid.

Ik hoop dat u heel snel de verschillende projecten gaat informeren! Ook als u zegt dat u iets in 2028 wilt doen, omdat het dan 70 jaar Expo is; de buurt zal het ook wel willen horen.
Maar dan moet je het ook wel kunnen zeggen en het is meer dan enkel dat project, mensen effectief betrekken bij de politiek, dat doe je door te spreken, door ook te zien dat je manieren hebt om hen samen te brengen en samen hun Brussel te laten veranderen.
Dank u wel.

De heer Ceulemans, schepen.- Dat is natuurlijk ook de prioriteit. Daarvan ben ik mij zeker bewust.
Die communicatie zal zeker gedaan worden, zeker nog eens gecommuniceerd worden, waar we nu staan met die projecten.

Bijvoorbeeld voor het Sint-Lambertusplein en ook andere projecten, kan ik u zeggen dat mensen wel op de hoogte zijn, die weten ook dat dat op de shortlist

staat voor een heraanleg door collega Maes, dat is ook vermeld geweest bij de inauguratie van de tijdelijke opstelling daar.

Voor de rest moet ik ook zeggen dat bij elke stap een retour wordt gemaakt. Die zal ik nu nog eens doen, op uw vraag, geen probleem, en dat zal ik ook naar die wijk brengen, maar dat is zeker wel de bedoeling.
De transparantie, communicatie en de uitnodiging van de burgers rondom de tekentafel van de Stad, dat is de lijn die ik probeer te bewandelen, dat zal ik ook doen. Natuurlijk binnen een budgettair heel moeilijke periode, dat weet u ook, dus dat heeft ook zijn consequenties op participatie.

Mevrouw Stoops.- Dus ja, geen burgerbudget meer... Dank u wel.

Question de M. MAIMOUNI concernant l'annulation du report de la LEZ (Zone de Basses Émissions) par la Cour constitutionnelle et les effets pour les commerçants

M. le Président.- Normalement, c'est une question adressée à M. Wauters, mais c'est M. Ceulemans qui va nous faire l'honneur d'y répondre – en français.

M. Maimouni.- Bonjour. Monsieur l'échevin, comme je l'avais évoqué la dernière fois, la LEZ avait pu trouver – d'un commun accord, avec plusieurs membres et chefs de groupe au parlement régional, une bouffée d'oxygène de deux ans.

Je tiens d'abord à rappeler et à signaler que la TFA est pour une meilleure qualité de l'air. Nous sommes sensibles à l'écologie et aux causes environnementales, mais elle ne doit pas se faire aux dépens de la justice sociale, car aujourd'hui, nous dénombrons plus de 45.000 véhicules sur

Bruxelles (Euro 5) et 430.000 en Belgique dont 100.000 sont régulièrement et quotidiennement en transit sur Bruxelles.
Nos commerçants souffrent, monsieur l'échevin ! Un commerçant, c'est aujourd'hui quelqu'un qui étouffe, qui suffoque face à trois points essentiels : l'insécurité grandissante, la propreté lamentable de nos rues et la mobilité.

Aujourd'hui, je vous interpelle sur le point « mobilité », car quand ces restaurants font faillite et tombent les uns après les autres, et que j'ai l'occasion de les croiser, ils me disent : « Mais nous ne voyons personne de la Ville de Bruxelles ! Nous n'arrêtons pas de crier au secours, mais personne ne nous écoute… »

Je vous ai interpellé (maintenant, ça va faire presque deux mois), je vous avais demandé quelles étaient les solutions que vous comptez apporter pour donner une bouffée d'oxygène à ces commerçants. Ces commerçants qui angoissent chaque soir, ne trouvant pas le sommeil face à des factures de plus en plus importantes, face à une pression fédérale, régionale, communale de plus en plus imposante.

Qu'avez-vous à proposer pour que ces commerçants qui, je tiens à le rappeler, sont, eux, les « poumons » économiques de notre Commune et de notre Région, et non les multinationales qui, par optimalisation fiscale, ne payent pas d'impôts en Belgique ?
Qu'avez-vous à…

M. Ceulemans, échevin.- C'est bien sur la LEZ que la question se pose ?

M. Maimouni.- Eh bien oui, bien évidemment ! C'est bien sur la LEZ, sachant qu'aujourd'hui, à partir du 1er janvier 2026, plus de 100.000 véhicules ne

pourront pas traverser notre Région.
Ce sont des habitants qui habitent Vilvorde, qui ne pourront pas aller manger un cornet de frites chez Jeff, à Neder-over-Heembeek. Ce sont des commerçants de Rhode-Saint-Genèse…

M. le Président.- *(Commentaire inaudible.)*

M. Maimouni.- … qui ne pourront pas venir au Grand Sablon manger un steak.
Nous parlons de toutes ces personnes-là, qui viennent aujourd'hui…

M. le Président.- *(Commentaire inaudible.)*

M. Maimouni.- … donner une impulsion.
Mais nous, en contrepartie, qu'est-ce qu'on fait pour aider ces commerçants ?
Eh bien on a des rues plus sales… on augmente les horodateurs.
La police, qui est là pour les surveiller, et à côté de chez eux pour verbaliser les clients. On retire les places de stationnement.

Et qu'avez-vous à proposer pour pouvoir donner une bouffée d'oxygène à ces commerçants ?

M. Ceulemans, échevin.- Merci, monsieur Maimouni, pour votre question.
Enfin… de toute façon, ce débat sur la LEZ doit être mené au niveau régional – hein ? ça, vous le savez.
Vu son absence, je vais répondre à la place de mon collègue Didier Wauters.
(…) (Rire.) Ça, je ne crois pas.

À l'échelle régionale, il y a bien un problème dans le contexte économique, à savoir que 50 % des entreprises bruxelloises connaissent des difficultés de

rendement – mais ça, vous l'avez bien expliqué. D'ailleurs, le nombre de faillites, lui, reste relativement stable après le pic post-covid.

Et quant au lien que vous suggérez par rapport à la LEZ, j'aimerais vous corriger, parce que vous avez dit dans votre question que c'est bien le Conseil d'État, mais c'est bien la Cour constitutionnelle – hein ? c'est juste une petite remarque. Mais sur la LEZ, au total, cependant, pas moins de 115.000 véhicules (tous types confondus) seront concernés dès le printemps 2026, dont 29.000 immatriculés à Bruxelles.
Et pour ce qui concerne les camions et la camionnette – de livraison, par exemple –, c'est 95 % de ceux qui circulent dans Bruxelles qui sont déjà en règle avec les nouvelles normes.

Et outre l'aspect juridique, qui relève de la compétence de la Région, il est important de souligner que la LEZ poursuit également un objectif fondamental : celui d'améliorer la qualité de l'air.
Et aussi, grâce à la LEZ, la qualité de l'air continue à s'améliorer à Bruxelles.

Les efforts entrepris portent leurs fruits, parce que, par exemple, selon Bruxelles Environnement, la LEZ a permis, entre 2018 et 2024 – mais ça, vous le savez très bien aussi –, de réduire les émissions d'oxyde d'azote de 55 % et celles de particules fines de 33 %.
Ces résultats démontrent que la LEZ contribue concrètement à améliorer la qualité de l'air et à protéger la santé des Bruxellois et des Bruxelloises, en particulier les plus vulnérables.

Donc cet engagement – et maintenant, j'en viens au but –, cet engagement s'est pleinement inscrit dans notre stratégie environnementale, notamment le plan climat, justement pour viser la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Néanmoins – et ça, c'est sûr –, la transition écologique doit aller de pair avec un accompagnement économique solide, et donc avec nos commerçants, parce que nous sommes très fiers de nos commerçants à Bruxelles ! Ils contribuent à une ville dynamique et nous voulons les renforcer.

Au niveau de la Ville de Bruxelles, nous agissons déjà de manière structurelle pour soutenir ces commerçants. Nous proposons notamment des actions de promotion, de visibilité et d'accessibilité pour aider les commerçants à toucher plus de clientèle, à s'insérer dans un tissu commercial dynamique :

- des ateliers pour commerçants, pour renforcer leurs compétences dans plusieurs domaines, dont le marketing ;
- la promotion d'offres commerciales sur le site web localguide.brussels, ce qui aide les commerçants à se faire connaître ;
- et une orientation vers les aides régionales, financements et subsides.

Et je vais ajouter encore un point : c'est qu'avec Didier Wauters, moi, personnellement, en tant qu'échevin à la participation citoyenne, on va aussi lancer un conseil économique avec les commerçants pour bien entendre leurs craintes.

Alors, il y a beaucoup d'autres actions que nous voulons mettre en place pour renforcer leur business dans un contexte économique difficile, mais en tant que Ville de Bruxelles, on essaye quand même de soutenir les efforts qu'ils font pour la ville.
Ce soutien se fera certainement en collaboration avec la Région – hein ? on n'est pas seul –, avec Hub.brussels, avec Innoviris, avec Bruxelles Économie et emploi.
Une Région qui, ne l'oublions pas, se trouve en première ligne dans ce dossier,

puisque cela concerne la matière régionale, mais on est toujours là pour nos commerçants.

J'espère que j'ai réussi à vous répondre dans une bonne direction.
Merci.

M. Maimouni.- Eh bien, écoutez... en rebondissant sur l'écologie, c'est dommage qu'il n'y ait pas d'éoliennes, parce que vous avez « brassé beaucoup de vent » pour pas grand-chose, monsieur Ceulemans : je vous ai demandé des actions concrètes.

Une action concrète, vous savez ce que c'est ? C'est des *vouchers* qu'on peut donner à nos commerçants pour que leurs clients puissent être exonérés de parking – ça, c'est par exemple une action concrète.
C'est par exemple, avec Mme Hariche, sensibiliser les agents de Bravvo pour que, sur certains axes commerciaux sensibles, leur présence puisse être visible, de telle manière à pouvoir rassurer les personnes qui ont peur de se balader dans certaines rues bruxelloises.

C'est, par exemple ,dire aux *« bikers »*, qui ne sont malheureusement là que pour verbaliser des personnes qui veulent juste parfois manger un petit bout à Bruxelles, qui ne trouvent pas de place parce qu'on les a supprimées, trouver des alternatives en disant : « Eh bien voilà, on va les prioriser et les emmener dans les quartiers sensibles – dans les *« hot spots »* –, et laisser les commerçants respirer un petit peu.
Ça, ce sont des actions que la Commune peut faire. C'est ce que je demandais : je demandais : « Quelles sont les actions que la Commune peut entreprendre pour les aider ? »

Je sais que ce n'est pas une compétence communale et qu'elle est régionale : ça, on le sait. On le sait tous, mais nous demandons ce que nous, en tant que pouvoir local, pouvons faire pour ces commerçants.
Je n'ai entendu rien, mis à part du vent – aucune action… vous vous en « foutez », des commerçants !

Quand je vais voir les représentants d'associations de commerçants, ils me disent : « Mais on ne sait même pas qui est l'échevin, on ne l'a pas vu ! »
(...)

Oui, je sais. Eh bien, visiblement, c'est un sujet qui est tellement… Et, monsieur Ceulemans – parce que j'ai l'impression que c'était une « caméra cachée » –, vous avez osé dire que le nombre de faillites est stable depuis le « covid » ?!
Vous avez osé ?!
Monsieur le Bourgmestre, je pensais que les gaz hilarants étaient interdits depuis 2020, mais visiblement, il y en a quelques-uns qui les consomment parce que vous osez… Pouvez-vous me dire, monsieur Ceulemans, quel est le nombre de faillites sur le territoire de la Ville de Bruxelles ?

M. Ceulemans, échevin.- Eh bien… ça, il faut se diriger vers Statbel, hein ?

M. Maimouni.- Non, non : c'est à vous que je pose la question ! Statbel…

M. Ceulemans, échevin.- Bon, je n'ai pas inventé les chiffres, hein ?
(Inaudible)…

M. Maimouni.- Statbel ne peut tout simplement pas recenser ces chiffres…
M. Ceulemans, échevin.- Allez ! Quand même…

M. Maimouni.- Monsieur Ceulemans, quel est le nombre de faillites qu'il y a eu (?) sur le territoire de la Ville de Bruxelles ?
2025 a été une année record, avec 437 faillites et 127 juste sur le mois d'août ! Vous osez avoir l'aplomb de dire à ces commerçants : « Non, mais tout va bien. »

Est-ce que vous vous « baladez » *(criant)* dans les rues de Bruxelles !?! Vous voyez des rez-de-chaussée…
M. Ceulemans, échevin.- *(Inaudible)…*

M. Maimouni.- … commerciaux de plus en plus vides !

M. le Président.- Monsieur Maimouni, c'est bon. On arrête maintenant…

M. Maimouni.- Mais c'est bon quoi, monsieur le Président *(criant)* ?! Je pose une question simple et je n'ai pas pu avoir la réponse !

D'ailleurs, j'ai mis l'accent, lors du dernier Conseil communal, en disant que c'était un sujet sensible. J'ai laissé le temps, j'ai laissé cinq semaines à l'échevin en compétence de la matière de pouvoir venir apporter des actions concrètes. Il n'y en a pas !

M. le Président.- Eh bien, l'échevin en charge de la matière, monsieur Maimouni, n'est pas là, donc ne chargez pas M. Ceulemans. Uit goeie wil, il a répondu à votre question.

M. Maimouni.- Eh bien non, justement : il n'a pas répondu à la question.
M. le Président.- Alors vous estimez qu'il n'a pas répondu à la question…

M. Maimouni.- Monsieur le Président, pouvons-nous partir du principe que cette question soit reposée avec une réponse concrète en l'absence de l'échevin concerné ?

M. le Président.- Eh bien, vous la reposerez dans quinze jours, …

M. Maimouni.- Merci !

M. le Président.- … vous aurez même deux Conseils communaux au mois de décembre pour la poser !

Motion d'ordre – Motie van orde

M. Hellings.- J'ai une question à vous poser : quand est-ce que le Collège prévoit de présenter le projet de budget 2026 ?

M. le Président.- Voilà la réponse : le 15 décembre.

(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)

Prochaine séance
Volgende zitting

Vendredi 28 novembre 2025

- sections ordinaires.

Lundi 1er décembre 2025

- séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 19h41.*
- *De openbare zitting wordt opgeheven te 19u41.*